



# Une enquête complète sur les hôpitaux Le gouvernement forcera par l'injonction les employés de 15 institutions hospitalières à reprendre le travail



Le premier ministre a annoncé hier soir, à l'issue d'une séance du cabinet qui a duré de 3 h à 10 h. 30, que le gouvernement demandera l'émission d'injonction dans le cas de 14 ou 15 hôpitaux et qu'il ordonnera une enquête complète sur tout le domaine hospitalier dans le Québec.

M. Daniel Johnson a précisé que les hôpitaux visés étaient particulièrement les institutions psychiatriques et pour patients chroniques. Il a ajouté qu'au fur et à mesure que l'enquête se poursuivra, le gouvernement demandera l'émission de nouvelles injonctions. Le premier ministre a dit que ces injonctions étaient censées être émises dès hier soir.

Quand on lui a demandé s'il croyait que les grévistes étaient pour respecter ces injonctions, M. Johnson a répliqué: "On ne peut pas prendre pour acquis que les citoyens ne se conformeront pas à l'ordre des tribunaux."

Les porte-parole des deux parties au différend des hôpitaux du Québec n'ont voulu faire aucun commentaire immédiat en marge des mesures que le premier ministre Johnson a rendues publiques, tard hier, à l'issue d'une longue réunion avec les membres de son cabinet.

M. Paul-Emile Ollivier, président du comité de relations de travail de l'Association des hôpitaux du Québec, nous a déclaré que l'organisme qu'il représente fera connaître, dès demain, ses positions sur l'ensemble du conflit et la situation nouvelle créée par les décisions du gouvernement.

De son côté, l'exécutif de la Fédération nationale des services (CSN), qui groupe les quelque 190 syndicats impliqués dans le différend actuel, devait se réunir sur-le-champ afin d'étudier la portée de la double décision du conseil des ministres.

Ce n'est que ce matin que la CSN fera connaître publiquement ses réactions

au sujet de l'intervention du gouvernement, nous a dit le président général de cette centrale, M. Marcel Pepin.

L'émission d'injonctions a pour effet de retarder la grève de 80 jours. Au cours des 60 prochains jours, comme le prévoit la loi, une commission spéciale nommée par le gouvernement sera chargée de recueillir les faits pertinents.

Le premier ministre a déclaré que dès qu'il aura trouvé les personnes compétentes, le gouvernement décrètera une enquête complète sur tout le domaine de l'hospitalisation, et plus particulièrement le fonctionnement de l'assurance-hospitalisation, les questions financières, le personnel, l'efficacité administrative. L'enquête pourrait porter également sur l'assurance-maladie.

M. Johnson a souligné que le programme d'assurance-maladie que le gouvernement allait préconiser n'était pas nécessairement celui mis de l'avant par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement verra à édicter les règlements prévus dans la loi des hôpitaux, règlements a dit M. Johnson, qui auraient dû être édictés depuis longtemps.

Parlant des négociations en cours, le premier ministre a déclaré que la médiation de Me Pratte se poursuivait. Me Pratte a soumis hier au cabinet un rapport complet sur les négociations. Faisant allusion aux mesures que pouvait prendre le gouvernement pour régler le conflit, Me Johnson a dit qu'il serait illégitime pour le gouvernement d'enlever aux employés d'hôpitaux le droit de grève.

Le premier ministre avait averti ses députés de se tenir prêts au cas où la situation exigerait la convocation d'une session urgente de la législature.

## Une intervention ambiguë

Avec les mesures annoncées en fin de soirée hier, le gouvernement Johnson sort de l'immobilisme où il était enlisé. Mais il n'en sort qu'à moitié et d'une façon qui, au premier examen, paraît ambiguë.

L'injonction partielle permettra de faire face aux problèmes urgents de certaines institutions. Elle ne règlera pas le problème d'ensemble que pose l'arrêt de travail.

L'annonce d'une tenue d'une enquête générale répond à un vœu que nous avons formulé à maintes reprises. Communiquée à ce moment-ci, la décision risque cependant d'apparaître comme un manque de confiance de la part du gouver-

nement à l'endroit de la partie patronale. Comme, d'autre part, M. Johnson insiste pour que la médiation — et donc aussi les négociations — se poursuive, on se demande comment réagiront les administrateurs d'hôpitaux.

Il se peut, en définitive, que l'annonce d'une enquête prépare indirectement des offres monétaires qui seront bientôt déposées sur la table des négociations. D'après des chiffres que nous avons obtenus hier, les hôpitaux et le gouvernement ne pourront pas se rendre à toutes les exigences financières des grévistes. Conscient de cette impossibilité, M. Johnson aurait-il voulu préparer les

esprits des grévistes à des offres plus modestes en leur laissant entrevoir la possibilité de nouveaux ajustements à l'issue de l'enquête?

A ces décisions incomplètes, nous aurions préféré une décision plus globale, comme par exemple la convocation d'une session spéciale. Nous reconnaissons toutefois que le gouvernement sort enfin de son immobilisme, se disculpant ainsi, au moins en partie, des reproches que nous lui adressons dans l'éditorial d'aujourd'hui, lequel fut rédigé quelques heures avant la déclaration gouvernementale.

Claude RYAN

## La police provinciale chasse les professionnels des pelouses de l'édifice des affaires municipales

par Guy FERLAND et Marcel THIVIERGE

Une cinquantaine de membres de la Sûreté provinciale ont failli en venir aux prises avec quelque 250 à 300 fonctionnaires en grève qui ont manifesté durant une heure et demie devant le parlement, hier après-midi. Quelques heures auparavant, plus de 100 policiers provinciaux avaient délogé les grévistes qui depuis jeudi dernier assiégeaient le ministère des affaires municipales sur le boulevard Charest, à Ste-Foy, empêchant tous les employés de se rendre au travail. Finalement, vers la fin de la journée, le conseil des ministres a émis un bref communiqué dans lequel il déclare que le négociateur du gouvernement est autorisé à renouveler les dernières offres qu'il a faites aux syndicats, et que ces offres sont définitives.

Au moins 600 grévistes se trouvaient devant l'immeuble du ministère des affaires municipales hier, quand la police leur a ordonné d'évacuer les lieux. Une trentaine de tentes étaient dressées sur les pelouses, et un grand nombre de voitures étaient stationnées sur le terrain. Les grévistes y avaient installé leur quartier général pour ainsi dire, et c'est là que l'allocation de grève a été distribuée hier matin.

Selon les renseignements fournis par M. Raymond Levesque, du conseil syndical des professionnels de la fonction publique, trois officiers de la

PP sont arrivés vers 11h30 et ont ordonné aux grévistes de quitter les lieux dans une demi-heure. Le président du conseil syndical, M. André Marcoux, a alors tenté de communiquer avec le premier ministre, mais vainement. M. Johnson étant en route pour Québec.

Vers une heure, les policiers sont arrivés en force. M. Levesque a dit qu'il en avait compté 135, et qu'un autre groupe attendait plus loin.

L'évacuation s'est faite lentement, mais dans l'ordre. À 3 h, elle était terminée. Il n'y a eu semblait-il qu'un seul cas de résistance passive: un gréviste qui était assis dans les marches de l'immeuble a refusé de circuler, et alors deux policiers l'ont reconduit par les bras jusqu'à la rue.

Le directeur de la PP, M. Adrien Robert, a déclaré que l'ordre de faire évacuer les grévistes était venu du ministère de la justice hier. Il a confirmé que l'évacuation s'était faite dans l'ordre.

Les grévistes, qui suivaient les instructions de leurs dirigeants transmises par haut-parleurs, sont partis en se donnant rendez-vous devant le parlement, où la moitié d'entre eux se sont finalement rendus. Devant l'entrée principale du parlement, ils ont chanté la Marseillaise et déployé de nombreuses pancartes portant des slogans contre la PP.

La manifestation a débuté vers 4 h. Après avoir chanté devant l'entrée principale du parlement, les grévistes se

Voir page 2: La police

## Des actionnaires de Tél. Saint-Georges refusent de vendre

QUÉBEC — Un groupe d'actionnaires de la société Téléphone de Saint-Georges Incorporated a décidé de résister à la requête en injonction dans le but d'empêcher la vente du réseau téléphonique de Saint-Georges à la compagnie Québec-Téléphone qui a elle-même passé récemment sous le contrôle d'Anglo-Canadian Telephone, une filiale de la société américaine General Telephone and Electronics. L'avocat Rodolphe Laflamme, l'un des requérants, a annoncé la nouvelle, à Saint-Georges hier.

Québec-Téléphone tente actuellement d'acheter le réseau téléphonique de Saint-Georges, qui dessert une population d'environ 14.000 âmes, dans le comté de Beauce, à une cinquantaine de milles au sud de Québec. Lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 14 courant, Téléphone de Saint-Georges Incorporated a obtenu la permission de vendre son réseau de 4.000 postes à Québec-Téléphone. Le contrat formel devait être signé le 1er août prochain devant notaire.

Les actionnaires qui s'opposent à la ratification de l'entente soutiennent que l'assemblée générale spéciale n'est ni légitime ni régulière et qu'elle est terminée dans un brouhaha qui les a empêchés de mettre en évidence la supériorité de l'offre déjà déposée par une autre compagnie.

Les actionnaires mécontents affirment qu'une étude d'experts en comptabilité conclut que l'offre de la Compagnie de Téléphone Continental Ltée est supérieure à celle de Québec-Téléphone. L'enjeu de la transaction est de l'ordre de 3 millions de dollars.

Ils soulignent par ailleurs que la Compagnie de Téléphone Continental Ltée laisse à Téléphone de Saint-Georges Incorporated les profits de l'exploitation du réseau local pour une période de trois mois après la transaction.

Les actionnaires mécontents comptent également faire valoir que l'octroi du contrat à la Compagnie de Téléphone Continental Ltée aurait comporté plusieurs autres avantages pour Saint-Georges.

Voir page 2: Actionnaires

## Le médiateur absent, les négociations ont été pratiquement interrompues hier

par Jean FRANCOEUR

Privées des bons offices du médiateur spécial du gouvernement, les deux parties au différend des hôpitaux du Québec ont pratiquement interrompu, hier, leurs négociations dans le but de mettre fin à la grève qui entre ce matin dans sa onzième journée.

Les pourparlers sont demeurés au point mort, les discussions entre les représentants de l'Association des hôpitaux du Québec et ceux de la Fédération nationale des services (CSN) n'ayant pas repris sur les deux points précis constituant l'impasse qui subsiste depuis jeudi dernier.

Hier midi, le médiateur, Me Yves Pratte, qui, depuis sa nomination le 13 juillet dernier, multiplie vainement les démarches dans le but de rapprocher les parties, s'est envolé vers la capitale où se tenait une réunion du cabinet. Il s'est entretenu, peu avant son départ, avec M. Marcel Pepin, président général de la CSN, centrale à laquelle les syndicats en grève sont affiliés.

Un groupe restreint de négociateurs, de part et d'autre, ont tenu hier, à l'hôtel Mont-Royal où les parties demeurent en per-

manence depuis une vingtaine de jours, quelques réunions conjointes consacrées à la mise au point des articles de la convention sur lesquels un accord est déjà intervenu.

Mais sur deux points précis: la clause des promotions et celle des agents de griefs, les positions patronales et syndicales sont demeurées jusqu'ici irréductibles.

En ce qui a trait à la clause des promotions, les négociateurs croyaient en être venus à un "accord de principe", jeudi dernier, mais, au moment de discuter le texte définitif de cette entente, ils se sont rendu compte qu'il y avait eu malentendu.

Les syndicats se sont finalement ralliés à une formule suggérée par le médiateur en guise de compromis: la partie patronale n'a pas encore cependant signifié son accord sur cette même formule.

Le différend porte surtout sur les critères qui présideront au choix des candidats lors des promotions et sur le droit des syndicats d'accéder à des postes de cadres non couverts par le certificat d'accréditation de leur syndicat.

Une autre difficulté a surgi lorsque les négociateurs ont abordé le chapitre de la convention portant sur la "liberté d'action" du syndicat.

L'entente a pu se faire sur la presque totalité des clauses de ce chapitre, mais les hôpitaux refusent de se rendre à une demande des syndicats en ce qui concerne les agents de griefs à l'intérieur de l'hôpital.

Dans son projet initial, les syndicats demandaient que toutes les institutions employant 500 personnes et plus, s'engagent à "libérer" de ses tâches un salarié désigné par le syndicat afin de lui permettre, sans perte de salaire, d'agir comme agent de griefs.

Cette demande ayant essuyé un refus, les négociateurs syndicaux ont fait connaître par la suite qu'ils étaient disposés à accepter une formule de compromis élaborée par le médiateur. Sur ce deuxième point également, la parole était, encore hier, à la partie patronale qui tardait à rendre sa décision.

Contrairement à ce qu'on laisse entendre certains journaux, les parties n'ont jamais jusqu'ici abordé la question des salaires et aucune offre nouvelle n'a été faite aux Syndicats.

Le représentant du gouvernement au sein du comité patronal de négociations, M. Gaston Charbonneau, a cependant affirmé qu'il était porteur d'une offre différente de celle déjà soumise le 7 juillet dernier.

Un porte-parole de l'Association des hôpitaux a précisé pour sa part qu'il n'appartenait pas au gouvernement mais au comité patronal de négociations, pleinement nanti de tous les pouvoirs nécessaires, de présenter une telle offre, dont le montant global, il va sans dire, aura reçu l'approbation du gouvernement.

Le côté syndical, on laisse entendre qu'on est disposé à considérer toute nouvelle offre... peu importe d'où elle vient.

Le ministère de la Santé n'avait rien à communiquer hier sur la situation générale des hôpitaux frappés par la grève.

Le Dr Laurent Lizotte, sous-ministre de la santé, a carrément démenti qu'il ait donné l'ordre aux hôpitaux de rappeler leur personnel non-syndiqué, dimanche soir, à minuit, en prévision d'un durcissement possible des piquets de grève à l'entrée des hôpitaux, lundi matin.

Voir page 2: Le médiateur

## Le Conseil supérieur de l'éducation: attention prioritaire aux instituts

QUÉBEC ("Le Devoir") — Il est absolument nécessaire d'accorder une attention prioritaire à la création et à l'organisation des "instituts" de façon à permettre l'ouverture d'au moins quelques-unes de ces écoles en septembre 1967. Telle est l'essence d'une recommandation que le Conseil supérieur de l'éducation a fait parvenir il y a quelques jours au ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand.

Le Conseil supérieur insiste également auprès du ministre de l'Éducation pour que celui-ci prenne des mesures maintenant les dispositions qui permettront de formuler, en temps utile, les normes légales, administratives et pédagogiques nécessaires à l'ouverture des instituts aussitôt que possible.

L'institut, tel que préconisé par le rapport Parent, est l'objet d'une étude par le Conseil depuis plusieurs mois déjà. Le Conseil supérieur a formé en avril 1965 un comité spécial qui a étudié cette formule qui, selon la commission royale sur l'enseignement, introduit un niveau d'étude intermédiaire, se situant entre l'université et le cours secondaire, celui-ci et le cours supérieur.

L'institut, selon la commission Parent, s'inscrit comme une suite logique au cours secondaire et nécessaire pour le futur travailleur. C'est pourquoi la "polyvalence" sera l'une des caractéristiques dominantes de l'institut en même temps que la dimension psychologique de ce nouveau niveau d'étude.

Selon le Conseil, le développement de l'enseignement secondaire et de l'enseignement universitaire de même que les pressions démographiques qui s'exercent chaque jour au plan régional imposent à l'autorité l'obligation d'adopter dans un délai raisonnable des mesures qui doivent assurer aux finissants du cours secondaire les facilités auxquelles ils ont droit dans un système scolaire cohérent.

Lors des réunions antérieures, le Conseil supérieur a pris

conscience du problème, mais les révélations faites à Chicoutimi et Jonquière ont fait ressortir encore davantage l'urgence de trouver des solutions au problème.

La recommandation du Conseil supérieur de l'éducation vient appuyer, en définitive, les revendications de certaines commissions scolaires régionales qui sollicitent un débouché pour leurs élèves au niveau post-secondaire.



Le Conseil supérieur de l'éducation.

## Le Canada double sa contribution à la force mobile de l'OTAN

PARIS — A l'issue de la première journée de la réunion des ministres de la défense de l'OTAN consacrée à l'examen du problème des effectifs et armements de l'Alliance pour une période allant jusqu'en 1970, le ministre canadien de la défense, M. Paul Hellyer, a fait savoir dans une conférence de presse que le Canada avait annoncé son intention de doubler sa participation aux forces mobiles de l'OTAN, afin de compenser la réduction de son engagement aérien.

Pour le moment, un bataillon, celui du "Black Watch" cantonné à Gagetown au Nouveau-Brunswick, est affecté à la force mobile canadienne. M. Hellyer a précisé que le nouveau commandant en chef de l'état-major, le général Jean Allard, désignera prochainement un autre bataillon qui sera affecté également

à la force mobile. Cette force mobile restera basée au Canada et son état-major sera sans doute installé à Longueuil; mais elle sera sans cesse prête à se rendre outre-Atlantique, grâce aux 24 Hercules et 12 Yukons dont disposent les services logistiques de l'armée canadienne.

Alors que le bataillon des Black Watch a déjà participé à des manœuvres en Norvège, l'hiver dernier, il est possible que le nouveau bataillon soit plus spécialement affecté à la protection de l'île du dispositif militaire de l'OTAN, c'est-à-dire dans la zone Turquie-Grece.

Le communiqué publié hier soir soulignait d'ailleurs que le plan adopté "tient compte des problèmes spéciaux de la région sud-est, c'est-à-dire de la Grèce et de la Turquie, et ordonne l'achèvement des plans de défense concernant cette région".

La semaine dernière, le gouvernement canadien avait annoncé son intention de réduire ses effectifs aériens stationnés sur le sol européen.

On apprendait hier soir, de bonne source, que le gouvernement étudiait actuellement attentivement la possibilité d'acheter quelques exemplaires du transport de troupe américain C-5, de la Lockheed, dont la capacité est de 1.000 passagers environ. Ces appareils accéléreraient considérablement le transport, vers l'Europe, de la force mobile, en cas d'alerte. Le C-5 n'est pas encore produit en série.

profitant de la nécessité de transférer hors du territoire français les deux escadrilles de CF-104 qui s'y trouvent. Ces deux escadrilles seront progressivement transférées sur les bases canadiennes en Allemagne, mais le nombre définitif des escadrilles sera de six au lieu de 8 actuellement. C'est donc pour maintenir à sa valeur présente l'engagement du Canada en Europe que le gouvernement canadien a pris la décision de doubler les effectifs de la force mobile.

Le problème nucléaire Les problèmes délicats tels que le partage des responsabilités nucléaires ou en d'autres termes la participation de l'Allemagne fédérale à la stratégie nucléaire, ou de la coopération des forces françaises, désormais retirées des commandements intégrés, avec celles des Alliés n'étaient pas à l'ordre du jour de la réunion d'hier.

Le problème nucléaire sera discuté aujourd'hui en comité restreint du "comité McNamara" qui groupe dix mi-

nistres, sans la France. Le second problème celui des forces françaises sera l'objet d'une réunion peut-être particulièrement importante, au conseil des représentants permanents, mercredi.

Dans ces conditions les 14 ministres de la Défense n'ont guère eu de mal hier à s'accorder sur un programme quinquennal d'effectifs et d'armements pour la période allant jusqu'à 1970, leur accord a été d'autant plus facile à obtenir que le document qui leur avait été présenté contenait essentiellement un énoncé de principes, depuis longtemps en usage à l'OTAN ou bien était rédigé de façon assez vague pour satisfaire tout le monde. L'OTAN a, en effet, renoncé depuis des années à assigner des objectifs trop précis qui n'étaient jamais atteints et à mettre en avant des chif-

Voir page 2: Le Canada

## Le médiateur

(Suite de la première page)

Le Dr Lizotte a déclaré "qu'à sa connaissance" un tel ordre n'avait jamais été donné par le ministère, comme l'ont laissé entendre certains postes de radio.

L'incident a fait l'objet d'un communiqué du directeur provincial des grevistes, M. Raymond Couture, qui qualifie de "fausses et mensongères" les déclarations touchant le "durcissement" des grevistes.

M. Couture précise qu'il n'y a eu aucun changement dans les directives données aux grevistes. Ces directives, rendues publiques le 18 juillet dernier, insistent sur le fait qu'il ne saurait être question d'interdire l'entrée d'une ambulance, d'un camion transportant du sang, des denrées alimentaires ou marchandises.

"Nous désirons continuer cette grève dans l'ordre et la discipline... Nous croyons que ce problème pourra se régler uniquement à la table de négociations", conclut le communiqué syndical.

D'autre part, la longueur imprévue du présent conflit a donné au ministère de la santé tout le loisir de préparer quelques statistiques sur son étendue à travers le Québec.

## 139 ou 119 ?

(PC) — Selon le Dr Laurent Lizotte, sous-ministre de la santé du Québec, il n'y aurait pas 139 mais bien 119 hôpitaux touchés par la grève.

C'est ce qu'il a révélé au cours d'une entrevue, après avoir dit que la situation demeurait toujours normale dans les institutions touchées par l'arrêt de travail, en autant qu'elle puisse l'être dans les circonstances actuelles.

Le Dr Lizotte a précisé qu'on a engagé quatre sténographes, durant la fin de semaine, pour établir une liste la plus juste possible des hôpitaux actuellement en grève.

Ce nombre de 119 pourrait être moindre encore, selon le sous-ministre de la santé, car on compte actuellement l'hôpital psychiatrique Saint-Michel Archange et ses trois pavillons, à Québec, comme quatre "institutions" touchées par la grève.

Il a cité aussi le cas du foyer Nazareth et de la Maison Mère-Mallet, de Québec, que l'on compte pour deux institutions différentes, malgré qu'elles fassent parti d'un même complexe, puisque les syndicats ont fait parvenir au ministère du travail deux avis de grève distincts.

Le représentant du ministère de la santé explique que la confusion quant au nombre des hôpitaux touchés par la

grève proviendrait du fait qu'environ 25 avis de grève donnés au ministère du travail avant le débrayage progressif, n'ont pas eu de suites.

Le Dr Lizotte, qui est en relation constante avec les institutions en tant que directeur du service temporaire d'urgence créé par le gouvernement provincial, se demande par ailleurs si l'on peut considérer certains hôpitaux comme "touchés" par la grève.

À ce sujet, il rappelle que seulement les techniciens en radiologie sont en grève à l'hôpital Maisonneuve, à Montréal et qu'il ne restera plus que le concierge à la clinique de réhabilitation Domremy de Québec, puisque tous les patients ont été renvoyés dans leur famille depuis le début de la grève.

D'un autre côté, le sous-ministre fait remarquer que ces 119 hôpitaux ne représenteraient que moins de la moitié des 282 institutions hospitalières de la province liées par contrat avec le gouvernement du Québec, en vertu de la loi d'assurance-hospitalisation.

Environ 170 de ces 282 institutions seraient du secteur public, tandis que les autres appartiendraient au secteur privé et au gouvernement fédéral. Ces dernières institutions ne renfermeraient qu'un nombre très restreint de lits.

## La police

(Suite de la première page)

sont rendus sous les fenêtres du conseil exécutif ou le cabinet était réuni d'urgence au sujet de la grève des hôpitaux.

Il s'agit d'« On veut Johnson », on veut Johnson. Une vingtaine de minutes après le début de la manifestation, M. Lucien Descent, assistant-directeur de la Sûreté provinciale est arrivé sur les lieux accompagné de l'inspecteur-chef, M. Joseph Matte, et d'une cinquantaine de policiers.

M. Descent lui-même a donné l'ordre aux grevistes de circuler. Une brève prise de bec a eu lieu entre l'assistant-directeur et un organisateur de la grève. Ce dernier a supplié M. Descent de « s'occuper de sa grève » et de ne pas intervenir dans la violence.

"Notre patience est à bout", a dit l'organisateur de M. Descent. Il y a deux mois que nous patientons et un rien suffirait pour faire déborder le vase."

Donc la colère des grevistes était grande. L'un d'eux, ingénieur, a déclaré: "Je peux vous dire que ça ne prendra pas beaucoup de dynamite pour faire sauter le parlement."

Quelques collègues ont réussi à le calmer. On remarquait une grande nervosité aussi bien chez les grevistes que chez les policiers. Il n'aurait fallu qu'une étincelle, un geste gauche, pour mettre le feu aux poudres.

Finalement, vers 5 h 30, les grevistes, dont plusieurs étaient accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants, ont commencé à se disperser. Il est possible qu'une autre manifestation ait lieu aujourd'hui devant le parlement. Les quelques 1.600 fonctionnaires de profession libérale en grève depuis le 9 mai sont à bout de nerfs. Tout peut se produire.

La grève des fonctionnaires de professions libérales dure depuis le 9 mai. Il n'y a pas eu de négociations depuis l'assemblée du 8 juillet à Drummondville et les négociateurs des grevistes n'ont pas eu de réponse à leurs dernières propositions comportant entre autres choses le paiement d'un montant forfaitaire de \$1.200 pour compenser "le manque à gagner encouru par suite du retard du gouvernement à créer un cadre juridique nécessaire à la négociation".

Les grevistes croyaient que le gouvernement allait leur faire une offre hier. Mais il ne l'avait pas fait à la fin de la journée au moment où il a émis le communiqué suivant: "Le conseil exécutif a longuement révisé le problème des professionnels en grève avec le gouvernement précédent avait engagé des négociations qu'il a poursuivies. Il a autorisé M. Claude Bélanger, son représentant, à rencontrer ceux des syndicats pour renouveler des offres déjà faites aux négociateurs. Le gouvernement déclare qu'il s'agit là d'offres définitives."

Hier soir, les grevistes se réunissaient en assemblée à Québec, pour aviser des mesures à prendre à la suite des événements de la journée et du communiqué du gouvernement. Les chefs syndicaux ne cachent plus leur amertume de voir se prolonger la grève à cause en bonne partie d'événements qui échappent à leur contrôle: la campagne électorale, le changement de gouvernement et maintenant la grève des hôpitaux à laquelle le gouvernement donne manifestement la priorité.

## Le Canada

(Suite de la première page)

fres d'effectifs par exemple, que les gouvernements ne réunissent jamais.

Cet accord facile sur un texte sans contenu explosif n'a pas empêché une discussion animée en séance, qui a mis en relief les divergences des conceptions stratégiques au sein de l'Alliance.

La République fédérale d'Allemagne soutenue par la Grèce et la Turquie dit que la menace soviétique est plus redoutable que jamais, qu'on ne sait pas quels mauvais tours l'URSS pourrait jouer si la guerre du Vietnam s'étend... bref elle réclame un renforcement du dispositif OTAN, notamment en armes nucléaires.

Les États-Unis ont du même avis, mais, dit M. Robert McNamara l'opinion américaine n'acceptera pas indéfiniment de maintenir 225.000 hommes en Europe, soit six divisions, si les Européens, de leur côté, font aucun effort supplémentaire pour leur propre

## Marchand accorde un délai aux personnes vivant au pays sans statut d'immigrant

OTTAWA — Les personnes vivant au Canada sans statut légal ont jusqu'au 15 août pour présenter au ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration une demande formelle d'admission au pays comme "immigrant reçu", a annoncé lundi le ministre M. Jean Marchand.

Ce délai, auparavant fixé au 25 juillet — hier — ne s'applique cependant qu'aux personnes venues de pays étrangers avant le 8 juillet dernier, date à laquelle M. Jean Marchand annonçait aux Communautés une politique nouvelle de contrôle de l'immigration canadienne.

Le ministre avait demandé le 8 juillet que les personnes sans statut légal habitant le Canada présentent avant le 25 juillet une demande formelle d'admission au Canada comme immigrant reçu.

Un porte-parole au ministère a révélé hier que le 9 au 19 juillet, le ministère a reçu 1.435 demandes d'admission comme immigrant reçu. La compilation des demandes menant à la date limite du délai n'était pas hier disponible.

De ces 1.435 personnes, 519 habitent le Québec, 1.260 l'Ontario, 33 la Colombie-Britannique, 52 les provinces des prairies, et 11 les quatre provinces de l'Atlantique.

Le porte-parole a précisé que ces personnes sont originaires de Grèce, d'Italie, du Portugal, des Antilles et de l'Europe orientale.

La prolongation jusqu'au 15 août du délai original, a expliqué le ministère, est décrétée en raison du ralentissement général de l'activité dû à la présente période des vacances.

Dans sa déclaration aux Communautés le 8 juillet dernier, M. Marchand avait mentionné que jusqu'à la fin du mois de septembre, le ministère avait reçu quelque 20.000 demandes d'admission au pays de personnes habitant le Canada sans statut légal.

M. Marchand a déclaré que toutes ces demandes seront acceptées si elles émanent de personnes qui sont généralement acceptables comme immigrants au Canada aux termes de la loi de l'immigration.

Dans cette déclaration en Chambre le ministre ajoutait qu'un "nombre inconnu" d'autres personnes habitaient le Canada sans statut légal et qu'elles n'avaient pas encore formulé de demandes d'admissions.

Des sources au ministère ont précisé que ce nombre se situe dans les milliers. En outre, le ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration entend libérer les règlements touchant le parrainage des futurs arrivants au pays. M. Marchand a déclaré en Chambre que les changements proposés — supprimer toute discrimination dérivant de l'origine ethnique ou géographique des immigrants et établir des normes d'admission uniformes — pour les citoyens de tous les races et de tous les pays.

Un livre blanc sur l'immigration doit être déposé aux Communautés à la rentrée parlementaire à l'automne, et il annoncera des modifications à la loi actuelle de l'immigration.

défense. Et il a laissé prévoir un retrait partiel des forces américaines.

## Retrait anglais?

M. Denis Healey, Royaume-Uni, a averti ses collègues que l'Angleterre, elle aussi, ne peut plus sortir de l'Europe sans maintenir ses forces en Allemagne. Il suggère un effort multilatéral des Alliés de l'Angleterre pour fournir ces devises, sinon il y aura un retrait "substantiel" de forces britanniques. D'ailleurs de l'avis des Anglais comme des Scandinaves, l'arrêt des troupes britanniques de trop gros effectifs classiques sur le continent européen. Ce qui importe, c'est la dissuasion américaine.

Ces problèmes nucléaires de l'Alliance seront discutés aujourd'hui, le matin par les dix ministres du comité McNamara (tous les membres de l'Alliance sauf la France, la Norvège, le Portugal, le Luxembourg et l'Islande) et l'après-midi par le groupe de travail plus restreint encore composé des États-Unis du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie et de la Turquie qui s'occupe plus précisément du partage des responsabilités nucléaires.

Le problème à résoudre, qui vaut celui de la quadrature du cercle, consiste à satisfaire les revendications de Bonn en lui donnant voix au chapitre dans les affaires nucléaires, sans pour autant fermer la porte à un accord avec l'URSS sur la non-dissémination des armes atomiques.

## La seule façon commode d'acheter la SPEARMINT WRIGLEY... le populaire gros paquet à 10¢

Achetez-en bientôt!

Le populaire gros paquet à 10¢ de Spearmint Wrigley vous permet de goûter plus souvent sa saveur fraîche et vive!

## SCIENCE et TECHNIQUE

## Innovations techniques de la Renault-16

La Renault-16, dernier-né des modèles Renault, présente des caractéristiques nouvelles qui lui ont valu le titre de meilleure voiture de l'année en Hollande, puis en Suède. Elle vient d'être présentée au public montréalais. Des pourparlers sont actuellement en cours pour la fabrication éventuelle de la Renault-16 à l'usine Soma, de St-Bruno, qui fabrique déjà les Renault-8 et 10. Le moteur, la culasse et le carter de boîte de vitesses de la Renault-16 sont en aluminium coulé sous pression, ce

## Un traitement des ulcères très prometteur

MADRID — Le professeur Manuel Rapallo Ronco, président d'un centre uruguayen de recherches médicales aurait découvert des radiations "bio-électriques" efficaces contre les tumeurs et radicales contre les ulcères gastriques et duodénaux chroniques. De passage à Madrid, il a déclaré que sa technique "bio-électrique" de radiations est basée sur la production, l'accumulation et la distribution de l'énergie électrique dans l'organisme. Il a déclaré avoir appliqué sa technique depuis six ans à Montevideo et guéri de nombreux ulcères chroniques et des tumeurs dont certaines étaient de la taille d'une orange. Il a souligné que les travaux des biologistes britanniques, pu-

## Les pneus ne sont pas assez sûrs

WASHINGTON — Les pneus dont sont équipées la plupart des automobiles neuves de fabrication américaine "ne sont pas d'une assez bonne qualité pour assurer la sécurité de la conduite", a affirmé un spécialiste du gouvernement américain devant un comité du Congrès. M. Heins A. Abersfelder a indiqué que les nouveaux stan-

## La preuve de l'indigence sera le rapport d'impôt

OTTAWA — Pour toucher le supplément mensuel de \$30 que le gouvernement fédéral a décidé d'accorder aux prestataires de la pension de vieillesse, ces derniers devront produire un rapport d'impôt, quels que soient leurs revenus.

Le ministre de la santé, M. MacEachen, le laisse entendre clairement dans un article publié par "Liberal Action", l'organe officiel du parti libéral ontarien.

Le ministère pourra ainsi déterminer l'éligibilité des prestataires sans exiger d'eux la preuve d'indigence. La nouvelle hausse vise en effet à constituer un revenu minimum mensuel garanti de \$105. Si les revenus globaux du prestataire ne dépassent pas cette somme, le gouvernement comblera l'écart.

"La méthode du revenu minimum garanti à l'avantage d'éviter d'exiger des bénéficiaires diverses preuves qui, à tort ou à raison, sont jugées humiliantes. Le procédé de gradient (de la preuve d'indigence) peut être évité en exigeant des prestataires qu'ils produisent un rapport d'impôt, quels que soient leurs revenus. Si ceux-ci n'atteignent pas le minimum, le réclamant reçoit automatiquement les prestations supplémentaires", écrit M. MacEachen.

## Actionnaires

(Suite de la première page)

comptabilité et de formation du personnel. Ils soutiennent par ailleurs que Québec-Téléphone, dont le siège social est à Rimouski, concentrera l'activité du réseau de Saint-Georges à Sainte-Marie, une municipalité de seulement 3.500 âmes située à plus de 35 milles du cœur du réseau en cause.

Le ministre ajoute, dans sa recension d'un ouvrage nouvellement paru, "The Guaranteed Income", de Robert Theobald, que la notion du revenu garanti pourrait être "expérimentée" chez les prestataires de la pension de vieillesse, comme étape préliminaire à l'institution d'un revenu minimum garanti applicable à tous les citoyens, quel que soit leur âge.

Le versement supplémentaire de \$30 représentera un déboursement de \$225 annuellement. Il a pour objectif d'assurer aux pensionnés trop âgés pour jouir du dégrèvement de rentes du Canada ou du Québec un revenu à peu près comparable. Ces régimes prévoient des prestations de l'ordre de \$100, graduellement, jusqu'à 1976.

## la vie universitaire

Le cours secondaire classique dispensé jusqu'ici au collège Marguerite-d'Youville, de Hull, sera confié à une autre institution indépendante dirigée également par les Soeurs Grises de la Croix: il se donnera à l'école secondaire classique Marguerite-d'Youville, située à 174, rue Notre-Dame. Le collège Marguerite-d'Youville continuera d'offrir le cours collégial classique aux étudiants de trois collèges (en plus des siens, ceux de Marie-Médéric, de Hull, et de St-Alexandre, de Limbourg). Il continuera de recevoir également les étudiants de l'école normale de Hull (garçons et filles) et du cours préparatoire aux études supérieures (CPES).

## CARRIÈRES et PROFESSIONS

## INFIRMIÈRES DEMANDÉES L'HÔPITAL-DES-LAURENTIDES

situé dans la région touristique du nord de Montréal offre aux infirmières licenciées la possibilité de remplir des fonctions importantes:

- Directrice des Etudes pour école de gardes-malades auxiliaires
- Monitrice cliniques
- Hospitalières

Autant que possible, ces personnes devraient avoir des connaissances en psychiatrie. Les conditions sont parmi les meilleures.

Les intéressées peuvent communiquer avec:

Directeur du personnel  
Hôpital-des-Laurentides  
L'Annonciation  
Comté de Labelle, P.Q.  
Tél.: Code régional 819  
275-2118

## TRADUCTEUR

Une importante entreprise canadienne, située à Montréal, est à la recherche d'un traducteur.

Le candidat choisi devrait avoir, de préférence, une formation universitaire, une maîtrise de l'anglais et du français et suffisamment d'expérience en traduction.

L'emploi consiste en traduction de documents, tel que contrat de travail et textes publicitaires de l'anglais au français.

Dossier No 109M.



Discrétion et réponse assurées.  
**LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL**  
Edifice du Square Dominion, Montréal 2, UN 6-7807  
Conseillers en sélection professionnelle depuis 1927

## CENTRE D'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE Montréal, P.Q.

DIRECTION DE L'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE NATIONALE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
**GERANT (\$10.081 - \$11.800)**  
Concours 66-3081  
Responsable du fonctionnement du Centre d'esthétique industrielle de Montréal; plusieurs années d'expérience de l'information, de la publicité ou de l'administration connexe, dont au moins deux ans dans un poste supérieur en publicité ou en administration; bonne connaissance des produits de l'industrie secondaire canadienne.

**RÉGISSEUR DES STANDS (GERANT ADJOINT) (\$8.812 - \$10.100)**  
Concours 66-3082  
Responsable de l'installation et du démontage des stands construits au Centre et à d'autres endroits désignés; surveiller l'entretien et l'utilisation des aides visuelles, de l'équipement et des approvisionnements; agir à titre d'agent de liaison.  
Des points additionnels accordés pour une formation en art ou en dessin; expérience de l'organisation des expositions et de l'installation de stands; bonne connaissance des techniques d'exposition et des arts graphiques; aptitude à surveiller du personnel.

**AGENT DU RÉPERTOIRE DES MODÈLES INDUSTRIELS (\$6.294 - \$7.060)**  
Concours 66-3083  
Cataloguer et tenir à jour le répertoire des modèles industriels canadiens; organiser et guider les visites du Centre et parler des fonctions de la Direction et du Centre aux groupes intéressés.

Diplôme universitaire ou diplôme d'une école reconnue d'art ou de dessin et une année d'expérience en travaux connexes dans un poste d'administration ou de surveillance — OU — bonne instruction générale et au moins quatre ans d'expérience de la décoration intérieure, de l'enseignement, de la bibliothéconomie ou d'autres travaux connexes, envergure.  
On exige une connaissance du français et de l'anglais pour ces postes.

Les nominations seront faites aussitôt que des candidats compétents seront disponibles et les intéressés doivent remplir une formule de demande distincte pour chaque poste et mentionner le numéro de concours indiqué ci-dessus.  
Prévisions et inscription: Commission du service civil, suite 1038, 1165, rue Bleury, Montréal 1.

## Administrateurs de programmes (comptabilité)

DIRECTION DES FAILLITES  
Ministère de la Justice — Ottawa  
Agent d'administration 4 (bilingue):  
Traitement jusqu'à \$8,777  
Agent d'administration 3:  
Traitement jusqu'à \$8,096

Qualités: De préférence, être diplômé d'université, membre agréé d'une association reconnue de comptables et avoir plusieurs années d'expérience. Toutefois, les candidatures de diplômés d'école secondaire qui ont au moins neuf années d'expérience dans un domaine assimilable aux fonctions à remplir seront prises en considération.

Pour obtenir plus de détails et des formulaires de demande d'emploi, écrivez TOUT DE SUITE à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, en mentionnant le numéro de concours 66-6009.

## GERANTS DE BUREAUX LOCAUX SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT \$10,070. — \$11,342

Qualités requises: Diplôme universitaire et huit années d'expérience comportant des responsabilités croissantes, dont quatre années dans un poste dans la direction du personnel ou la surveillance de tâches d'une nature et d'une complexité similaires aux fonctions à remplir. On exigera plus d'expérience des candidats qui ont complété une année ou plus d'études plus avancées que les études secondaires.

Langage: Une connaissance du français et de l'anglais est requise.

Vacances: Il existe présentement deux vacances à Montréal et une à Sherbrooke, P.Q. Renseignements fournis sur demande.

Etudes des demandes: Afin de pouvoir être considérés, les candidats doivent faire parvenir leur demande d'emploi avant le 8 AOÛT 1966.

Inscription: Mentionner le numéro 66-M81. Pour renseignements et formulaires de demande, écrire à la Commission du Service civil, suite 1038, 1165 rue Bleury, Montréal 1.

## SPECIALISTES DE L'AUTOMATION Jusqu'à \$14.000

Ministère de l'Industrie — Ottawa

L'importance de l'automatisation pour augmenter la productivité de l'industrie canadienne se traduit par un besoin urgent de personnes capables d'étudier les facteurs techniques et économiques en cause. Les domaines d'études sont les suivants:

- équipement de commande de processus, y compris les appareils de lecture pneumatiques, hydrauliques et électroniques;
- commande digitale, calculatrices et accessoires auxiliaires;
- mécanographie, y compris l'équipement d'informatique et de calcul.

Le travail consiste à élaborer des programmes destinés à perfectionner les plans, la fabrication et l'application de cet équipement en étroite collaboration avec l'industrie et avec d'autres ministères et organismes de l'Etat.

Les candidats doivent posséder une vaste expérience et une formation très poussée directement connexes à ces fonctions. Une expérience de la recherche sur les marchés, de la finance ou de l'analyse économique serait à l'avantage des candidats.

L'exécution des fonctions de ces emplois exige une parfaite connaissance de la langue anglaise, mais une connaissance de la langue anglaise et de la langue française sera à l'avantage des candidats.

On peut obtenir tout renseignement supplémentaire sur les postes. Faites parvenir votre inscription à: CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, Commission du service civil, Ottawa 4 (Ontario). Veuillez mentionner le numéro de concours 66-2021.

## EQUIPEMENT DIGITAL

## VENTE A L'ENCHERE Une importante consignment d'antiquités, meubles et ornements magnifiques et rares en provenance de CUBA

d'ordre de qui de droit

MERCREDI, JEUDI et SAMEDI débutant à 1h. de l'après-midi

JEUDI et VENDREDI SOIR débutant à 7:30 p.m.

les 3, 4, 5 et 6 août

(Vu l'importance de cette vente, en particulier pour les directeurs exécutifs et leurs épouses, nous commençons les ventes de l'après-midi durant l'heure de lunch).

INSPECTION: — Jeudi et vendredi, les 28 et 29 juillet de 10h. a.m. à 10h. p.m.  
Samedi, le 30 juillet et lundi, le 1er août de 10h. a.m. à 6h. p.m.

Parmi les 750 lots, nous ne citerons ici que les plus remarquables. Certaines pièces sont dignes d'un musée et abondent les riches meubles d'appoint et de fantaisie d'origine française, anglaise, turque, flamande, espagnole et italienne.

Imposante commode bombée à 2 tiroirs, bureaux de vanité Chippendale chinois, chaises bergères recouvertes de tapisserie à motifs floraux, ancienne table de salon française, paire de fauteuils turs (très originaux), tout petit buffet antique de Buhl, commode française "Kingwood", cabinet à vins de Buhl, chiffonnier flamand du 18e siècle (pièce d'un collectionneur), paire de fauteuils Aubusson recouverts de tapisserie, etc., etc.

Un magnifique assortiment de pièces en cristal richement travaillé, entre autres choses: verres, gobelots, comme St-Lambert, verre ambré français, baccarat, etc., etc., candelabres de baccarat, cruches, carafes, un vase de Galle très rare, bol signé Lalique, superbes vases signés "French Art Glass", etc.

Figurines et groupes, entre autres Royal Doulton, Capodi-Monte, Royal Copenhagen, bisque, Oriental, etc. bronzes antiques français et italiens, vases de Sèvres et orientaux, tel ce piédestal antique en porcelaine de Chine de 37" de hauteur, porcelaine de Rosenthal et poteries antiques, etc., paravents orientaux, ivoire sculpté, éventails, pièces décoratives, statue d'une jeune fille (sculptée avec art, 49" de hauteur), etc., etc.

Un service de 111 morceaux de la fameuse vaisselle Limoges, services à café Dresden, services à thé, café, dîner et dessert en délicieuse porcelaine, assiettes, tasses et soucoupes, plateaux, paires de soucoupes en porcelaine de Paris, horloge de cheminée Meissen du 19e siècle, un ensemble de 17 bols de 9 pouces en Meissen antique, chandeliers antiques en bronze et laiton, cabarets, écrans à bijoux français, paniers, cuivre, miniatures, brie-à-brac, etc., etc.

Une collection d'anciennes peintures à l'huile et aquarelles attribuées à des artistes européens célèbres.

Inspection et vente à nos nouvelles salles d'encan entièrement climatisées

(2 vastes entrées pour stationner)

ou

5025 Paré et 4950 de la Savane



FRASER BROS. LTD.

(Commissaires-priseurs depuis 1880)

# Le conseil municipal de Montréal réduira le taux de la taxe d'eau

Les conseillers municipaux de Montréal tiendront cet après-midi, à quatre heures, une réunion extraordinaire au cours de laquelle ils seront notamment invités à réduire de 6,25 à 6,10 pour cent le taux de la taxe d'eau pour l'exercice 1966-67.

Cette réduction est possible tout en maintenant le revenu estimé au budget de l'exercice, comme en fait foi un certificat émis par le directeur des finances, M. Lactance Roberge.

La taxe d'eau est basée sur l'évaluation des valeurs locatives imposables. Or ces valeurs, à la date du 15 juillet 1966, étaient de \$541,799,810, à quoi il faut ajouter un montant de \$22,444,840 pour locaux vacants à cette date, et un montant approximatif de \$71,012,400 pour locaux exempts, ce qui donne une valeur totale de \$635,257,050.

Par rapport aux valeurs correspondantes du rôle 1965-66 au 30 avril 1966, l'augmentation des valeurs imposables, exemptes et totales du rôle 1966-67 est la suivante: pour les valeurs imposables (y compris vacantes): \$21,541,540, soit 3,9 pour cent; pour les valeurs exemptes: \$18,559,290; pour les valeurs totales: \$40,100,830, soit 6,7 pour cent.

L'augmentation des valeurs locatives imposables, pour fins de taxe d'eau, qui s'établit à 3,9 pour cent, comprend les valeurs locatives nouvelles provenant d'améliorations de toute nature et des locaux de nouveaux bâtiments qui ont été inscrits entre le 1er mai et le 8 juillet 1966. L'augmentation de la valeur locative de la majorité des propriétés résidentielles est généralement négligeable, sauf pour certaines propriétés situées autour du Mont-Royal et dans le centre-ville.

Il résulte de tout ceci que, pour la deuxième année consécutive, les contribuables montréalais bénéficieront d'une diminution du taux de la taxe d'eau et que, pour sa part, la ville de Montréal recevra quand même, selon toutes les prévisions, le montant prévu à ce titre dans le budget de l'exercice en cours.

Quant au reste, l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal n'est pas lourdement chargé et ne compte en tout que 35 articles.

L'administration Drapeau-Saulnier recommande d'accorder à B.G.L. Ingénieurs & Constructeurs Ltée un contrat pour la construction de fondations à neige dans les cours municipales Madison et Saint-Grégoire, et de voter un crédit de \$1,400,000 à cette fin.

L'exécutif recommande aussi d'octroyer à Interville Construction Inc. un contrat pour la construction du poste de police numéro 9 (944 ouest, rue Saint-Paul) et d'une balance publique, et de voter un crédit de \$820,000 à ces fins.

L'administration demande également aux conseillers d'accorder à Prier Entreprises Inc. un contrat pour la construction est de l'approche sud, et de 40 pieds de longueur au-dessus de la voie ouest de l'approche nord du tunnel Atwater sous le canal Lachine, et de voter un crédit de \$55,000 à cette fin.

Dans ces trois cas, il s'agit du plus bas soumissionnaire conformément aux plans et devis.

# L'EXP



en devenir

Du bâtiment

Les visiteurs, de plus en plus nombreux, qui profitent du dimanche pour visiter les chantiers de l'Expo en autobus (renseignements à la C.T.M.) sont à même de se rendre compte que les travaux progressent à un rythme encourageant. La photo que nous publions ci-contre est du reste révélatrice.

Il n'en reste pas moins que certains travaux, et non des moindres, s'ils arrivent encore, valent la peine, à respecter le fameux "cheminement critique" devraient, à l'heure qu'il est, être plus avancés. C'est ainsi qu'Habitat 67 ne progresse pas, il s'en faut, comme on pourrait l'espérer. Un problème a été fait jour au-devant de la construction: selon leur devis, ils n'ont pas les moyens de doubler, voire de tripler les équipes; or, ils expérimentent, ils innove; de ce fait, ils tâtonnent et doivent, aujourd'hui, rattraper le temps perdu hier. Ne conviendrait-il pas, dès lors, de leur consentir une certaine marge de sécurité, de les autoriser à facturer quelques "extras" à l'Expo qui, quant à elle, c'est normal à pu, à diverses reprises, repousser au bassin?

Ne vaudrait-il pas mieux élargir un peu les crédits plutôt que de courir le risque d'un fiasco?

Des hommes et des femmes

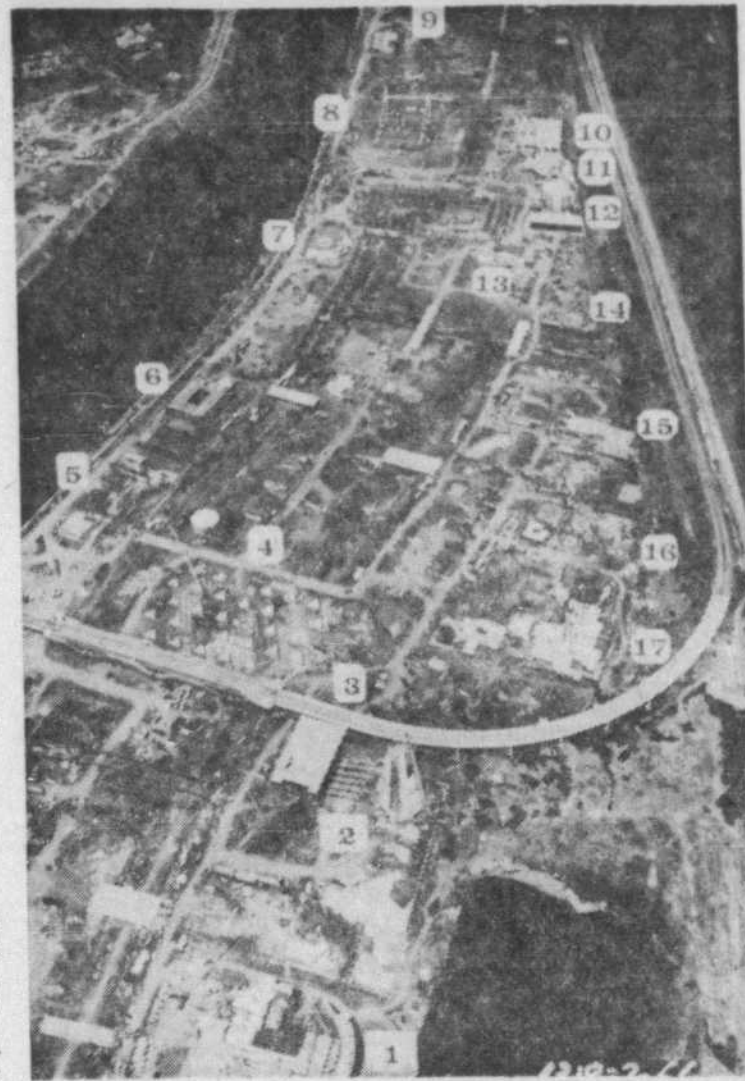
Les services de placement du gouvernement québécois recrutent actuellement des candidats pour l'Expo. Les postes à pourvoir en grand nombre sont ceux d'agents de sécurité et d'adresses. Pour les premiers, chacun sait qu'il faut être grand, fort et pas trop bête. Cette situation n'est pas indiquée pour le gendarme qui sommeille dans le cœur de quelques frustrés. Le casque est en plastique, l'uniforme n'est pas flatteur, on ne fournit pas le pistolet et il est impossible de "coller des tickets" aux automobilistes qui, au service d'une entreprise qui en vaut bien la peine, commande un traitement variant entre \$4,120 et \$6,500 par année.

Quant aux hôtesses (dont l'uniforme est sévère), il leur faut du charme en plus, mais pas seulement du charme. Les candidates doivent être intelligentes, cultivées, bilingues si non polyglottes, et prêtes à mettre toutes ces qualités de femmes accomplies au service d'une entreprise qui en vaut bien la peine. Dernier détail: on a prévu \$4,500 à \$6,300 par an d'argent de poche pour ces dames et demoiselles.

Comme des petits pains!

S'il est un service où l'on est inconditionnellement heureux, à l'Expo, c'est assurément celui chargé de la vente anticipée des passeports. A l'heure qu'il est, les ventes ont atteint des chiffres que personne n'avait osé espérer. Tout récemment encore, le Conseil canadien des femmes faisait savoir qu'il avait déjà groupé des commandes pour plus du demi-million de dollars de passeports qu'il s'était réservé. D'autres organismes, chargés de la distribution dans d'autres milieux, font des rapports aussi optimistes.

La vente des passeports, certes, n'est pas destinée à couvrir tous les frais de l'entreprise, mais au rythme où vont les choses, il n'est pas interdit de penser qu'elle y aura contribué dans une proportion inespérée.



C'est sur l'île Notre-Dame que le chantier de l'Expo est le plus impressionnant. Entièrement artificielle, cette partie insulaire du terrain est spectaculairement émaillée désormais de bâtiments dont la construction est dans certains cas largement avancée. Les chiffres indiquent les principaux pavillons en construction. (1) France; (2) Grande-Bretagne; (3) sous-thème l'Homme à l'oeuvre; (4) Chemins de fer nationaux (CN); (5) Italie; (6) Tchécoslovaquie; (7) Tunisie; (8) URSS; (9) sous-thème l'Homme et l'agriculture; (10) les aciéries du Canada; (11) Association canadienne des producteurs de pâtes et papier; (12) Canadien Pacifique-Cominco; (13) Sermons de la Science; (14) Kaléidoscope de la chimie; (15) Inde; (16) Australie; (17) République fédérale d'Allemagne.

## Un autocar capote en Allemagne: 33 morts, dont 28 enfants

Limbourg, Allemagne de l'Ouest. — Un autobus transportant 43 personnes dont 40 enfants a capoté lundi matin sur la route de Francfort à Cologne. Il s'agit d'un des plus effroyables accidents d'autocar. Le bilan officiel de la tragédie est en effet de 33 morts, dont 28 enfants.

L'autocar belge, qui se dirigeait de Francfort vers Cologne, a quitté l'autoroute peu avant Limbourg et s'est écrasé à une trentaine de pieds en contrebas. Il était environ 6 h. du matin lorsque l'accident s'est produit. Les passagers de l'autocar étaient pour la plupart des enfants.

La route a été la scène de 45 p.c. des morts accidentelles, en 1965. Le Canada a enregistré en 1965, 10,979 décès accidentels, soit une hausse de 3,9 pour cent à l'égard de 1964. La circulation routière a fait le plus grand nombre de victimes, soit 45,2 pour cent du total des décès accidentels, ce qui représente une augmentation de 2 pour cent, à l'égard de 1964.

Tels sont les chiffres publiés par la Ligue canadienne de sécurité en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, dans un rapport intitulé "Les Accidents au Canada — Faits — 1965". Le taux des décès accidentels par 100,000 habitants au Canada, est passé de 54,9 à 56,1. Le sexe masculin l'emporte sur le sexe féminin à raison de 5 contre 2.

Les causes principales des décès sont, par ordre d'importance: les véhicules à moteur (en circulation); les chutes; les noyades; les incendies; les explosions; l'asphyxie; les empoisonnements; la machinerie; les coups portés par des objets; les véhicules aériens; et les armes à feu.

Les collisions entre deux ou plusieurs véhicules sont en cause dans 39,4 pour cent des mortalités de la route; les piétons sont impliqués dans 27,1 pour cent; et 19,7 pour cent.

Les noyades se sont chiffrées par 1,119; 35,1 pour cent des victimes étaient âgées de moins de 15 ans et 22,8 pour cent appartenaient au groupe des 15 à 24 ans. Encore une fois, le sexe masculin l'emporte sur le sexe féminin dans des proportions de 6 contre 1. Vingt-huit pour cent des noyades impliquaient des embarcations, une menace presque uniquement masculine.

Les bébés ont été impliqués dans 61,3 pour cent des cas mortels d'asphyxie qui, chez eux, est habituellement entraînée par la régurgitation des aliments et l'étouffement.

Les drogues et les dissolvants sont en cause dans 62,7 pour cent des cas mortels d'empoisonnement, les gaz et les vapeurs, dans 37,3 pour cent. L'échappement des véhicules à moteur est en cause dans 67,7 pour cent des cas de cette dernière catégorie.

Les incendies ont fait 656 victimes dont 32,5 pour cent étaient des enfants de moins de 10 ans.

part originaires de Bruxelles qu'ils regagnaient après avoir passé des vacances dans le Sud de l'Allemagne.

Il n'y a malheureusement aucun témoin oculaire de l'accident, et aucun blessé n'a pu être encore entendu.

Les roues du véhicule tournaient encore quand les premiers sauveteurs sont arrivés. On incline à croire, surtout en raison de l'heure matinale, que le chauffeur somnolait et a perdu le contrôle de son véhicule. La région où s'est produit l'accident est assez montagneuse sur la rive droite du Rhin, mais c'est dans une descente rectiligne que la catastrophe s'est produite, et seule une défaillance humaine paraît pouvoir l'expliquer.

Il fallut faire venir un camion-grue qui releva la lourde carcasse, ce qui permit de dégager les portes. Dans un

hurlerement de sirènes les ambulances commencèrent à emporter leurs tristes fardeaux vers l'hôpital de Limbourg. A huit heures celui-ci était débordé et l'on devait détourner les voitures suivantes vers les hôpitaux voisins de Diez et de Madam.

Sur les lieux de l'accident, les automobilistes qui se sont arrêtés pour regarder ont causé un embouteillage et une voiture a dérapé pour aller ensuite frapper l'automobile d'un soldat de l'armée allemande. Ce dernier a été tué.

Le curé ne croyait pas au miracle! ACAYUCAN, Mexique — Un millier de fermiers en colère ont chassé un prêtre de la ville dimanche parce que celui-ci refusait de croire qu'un miracle s'était produit.

La police a raconté qu'un vieil arbre qui depuis cinq ans était tombé sur la route a été troué debout à la suite d'un récent orage.

Convaincus qu'ils étaient témoins d'un miracle, les fermiers ont commencé à prier devant l'arbre et ont demandé au prêtre de construire une chapelle sous ses branches et d'y célébrer la messe.

Quand le prêtre a refusé, les villageois ont menacé de le lyncher et l'ont chassé de la ville.

Les "Voix du Québec" à la Cité universitaire PARIS — Après avoir parcouru la province française la chorale des "Voix du Québec", 1er prix des Jeunesses musicales du Canada et du festival de musique de Québec, donnera une soirée exceptionnelle, le 27 juillet au pavillon canadien de la Cité universitaire à Paris.

## L'abstinence du vendredi pourrait être abolie

TORONTO — Dès cet automne, il se peut que les catholiques canadiens obtiennent la permission de manger de la viande le vendredi, sauf durant le carême, affirme le vice-président de la Conférence catholique canadienne.

Mgr Alex Carter, évêque de Saint-Sauveur, a déclaré dimanche qu'une décision sera probablement prise à ce sujet en octobre lors d'une conférence à laquelle seront représentés 102 évêques canadiens.

Un porte-parole de la CCC a annoncé lundi que Mgr Louis Lévesque, archevêque coadjuteur de Rimouski et président de la Conférence catholique canadienne, avait confirmé cette nouvelle.

Samedi soir, le Vatican faisait savoir que les évêques d'Italie avaient aboli pour leurs fidèles l'abstinence du vendredi, sauf durant le carême. En effet, depuis le 17 février dernier, les 53 conférences nationales et régionales d'évêques à travers le monde peuvent décider de conserver ou d'abolir l'abstinence traditionnelle du vendredi.

Les évêques italiens viennent de relever les fidèles de leur pays de l'obligation de s'abstenir de manger de la viande le vendredi, sauf pendant le temps du Carême.

L'Osservatore Romano a publié, samedi, les nouvelles règles de l'abstinence qui sont en vigueur dans un mois. Les Italiens de foi catholique, ont décidé les évêques le mois dernier, pourront concentrer leurs efforts vers une meilleure compréhension de difficultés quotidiennes, lire l'Evangile, ou s'abstenir d'aller au cinéma le vendredi, par exemple, pour perpétuer l'esprit de sacrifice qui doit inspirer tout chrétien le vendredi.

Le pape Paul VI avait autorisé, en date du 17 février dernier, les évêques de chaque pays à décider s'ils devaient, ou non, demander à leurs fidèles de faire abstinence le vendredi. Il avait en même temps réduit de 40 à deux le nombre des jours de jeûne pendant le Carême, le Mercredi-des-Cendres et le Vendredi-Saint, et reculé de sept ans à quatorze ans l'âge à partir duquel, dans les pays où elle serait maintenue, l'obligation à l'abstinence devrait être respectée.

## LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI 26 JUILLET 1966

TROIS

## La commission intermunicipale de la rive-sud perd un membre: J.-Cartier

Le maire de Jacques-Cartier, M. Roland Therrien, a confirmé hier au cours d'une conférence de presse une nouvelle qui pourrait bien donner le coup de mort à la Commission intermunicipale de la rive-sud: sa ville se retire de cet organisme qu'elle juge coûteux en regard des faibles résultats qu'il a atteints en près de trois ans d'existence.

Cette commission, tout comme le comité d'étude des problèmes intermunicipaux de la

rive sud — la commission de trois membres présidée par M. Paul-H. Lemay — a été créée à l'instigation de M. Pierre Laporte, alors ministre des affaires municipales, député de Chambly à Québec, qui n'a jamais caché son désir de "regrouper" les nombreuses municipalités de la rive sud.

Le retrait de Jacques-Cartier porte un dur coup à la Commission, qui sera ainsi amputée du tiers de la population des villes qu'elle dessert.

Le mois dernier, la ville de Chambly avait posé un geste semblable, et le retrait de Jacques-Cartier portera à treize le nombre des villes membres de la Commission, jusqu'à ce que d'autres en fassent autant, semble-t-il.

M. Therrien a souligné que la principale cause de l'inefficacité de la Commission venait du fait qu'elle ne détenait aucun pouvoir législatif et exécutif. Il s'agit tout au plus, selon le maire de Jacques-Cartier, d'un organisme consultatif, d'une certaine utilité, certes, mais qui coûte trop cher à Jacques-Cartier (\$3,500 jusqu'ici) pour ce qu'il lui apporte.

Le maire et les conseillers de Jacques-Cartier déplorent que l'organisme n'ait aucune autorité directe et que l'assemblée générale des membres ne puisse renverser les décisions prises par l'exécutif.

Jacques-Cartier ne nourrit aucune amertume ou animosité envers quelque membre de la Commission, dont elle reconnaît qu'elle a contribué à rapprocher les dirigeants des conseils municipaux de la région. Aussi la ville se propose-t-elle de poursuivre le "dialogue" et de discuter directement avec les municipalités adjacentes des problèmes communs.

"L'effritement" de la Commission ne semble pas étonner à la déroute des libéraux

Le nouveau barème s'applique à la province entière hormis les régions d'Abitibi, Côte Nord et Chibougamau. Le prix des cent livres a été fixé à \$5,85 pour l'Abitibi, à \$6,20 pour la Côte Nord et Chibougamau, où la production laitière est plus coûteuse qu'ailleurs.

Le directeur adjoint des spécialités agricoles, M. Marcel Boivin, appuyait les réclamations de l'UCC sur les hausses laitières récentes, dans l'Ontario, où le prix des cent livres a été majoré de 40 cents.

en juin dernier, d'autant plus que le nouveau gouvernement ne s'approprie pas, selon toute apparence, à poursuivre la politique de "regroupement" des municipalités entreprise par M. Laporte.

Pour sa part, M. Raymond J. Bériault, commissaire industriel et directeur des relations publiques de la ville, a annoncé la venue de quatre nouvelles industries dans l'immense parc industriel de Jacques-Cartier, ce sont les sociétés suivantes: Electrical Power Accessories Co. Ltd., Ganlen Chemical Co. Ltd., Laurent Gendron Ltée et Edgar Milot Inc. Une entreprise déjà installée dans le parc — Buffet Mobil Inc. — sera agrandie au cours des prochains mois.

Le maire Therrien et M. Bériault ont d'autre part procédé au lancement officiel d'une nouvelle brochure sur le parc industriel.

La ville compte environ 50,000 habitants et à peine 23 pour cent de son territoire de 14 milles carrés est exploité à l'heure actuelle.

Depuis deux ans, plus de 20 usines ou ateliers se sont installés dans le parc industriel de 25 millions de pieds carrés, dont moins de la moitié est occupée à l'heure actuelle.

Le maire Therrien a enfin présenté le premier titulaire du poste d'attaché de presse nouvellement créé par la ville, M. Réal Ouhmette, qui occupe ce poste à temps partiel et d'ici quelques mois un secrétaire de presse permanent devrait être établi.

Le Canada a enregistré en 1965, 10,979 décès accidentels, soit une hausse de 3,9 pour cent à l'égard de 1964. La circulation routière a fait le plus grand nombre de victimes, soit 45,2 pour cent du total des décès accidentels, ce qui représente une augmentation de 2 pour cent, à l'égard de 1964.

Tels sont les chiffres publiés par la Ligue canadienne de sécurité en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, dans un rapport intitulé "Les Accidents au Canada — Faits — 1965".

Le taux des décès accidentels par 100,000 habitants au Canada, est passé de 54,9 à 56,1. Le sexe masculin l'emporte sur le sexe féminin à raison de 5 contre 2.

Les causes principales des décès sont, par ordre d'importance: les véhicules à moteur (en circulation); les chutes; les noyades; les incendies; les explosions; l'asphyxie; les empoisonnements; la machinerie; les coups portés par des objets; les véhicules aériens; et les armes à feu.

Les collisions entre deux ou plusieurs véhicules sont en cause dans 39,4 pour cent des mortalités de la route; les piétons sont impliqués dans 27,1 pour cent; et 19,7 pour cent.

Les noyades se sont chiffrées par 1,119; 35,1 pour cent des victimes étaient âgées de moins de 15 ans et 22,8 pour cent appartenaient au groupe des 15 à 24 ans. Encore une fois, le sexe masculin l'emporte sur le sexe féminin dans des proportions de 6 contre 1. Vingt-huit pour cent des noyades impliquaient des embarcations, une menace presque uniquement masculine.

Les bébés ont été impliqués dans 61,3 pour cent des cas mortels d'asphyxie qui, chez eux, est habituellement entraînée par la régurgitation des aliments et l'étouffement.

Les drogues et les dissolvants sont en cause dans 62,7 pour cent des cas mortels d'empoisonnement, les gaz et les vapeurs, dans 37,3 pour cent. L'échappement des véhicules à moteur est en cause dans 67,7 pour cent des cas de cette dernière catégorie.

Les incendies ont fait 656 victimes dont 32,5 pour cent étaient des enfants de moins de 10 ans.

Les "Voix du Québec" à la Cité universitaire PARIS — Après avoir parcouru la province française la chorale des "Voix du Québec", 1er prix des Jeunesses musicales du Canada et du festival de musique de Québec, donnera une soirée exceptionnelle, le 27 juillet au pavillon canadien de la Cité universitaire à Paris.

Le curé ne croyait pas au miracle! ACAYUCAN, Mexique — Un millier de fermiers en colère ont chassé un prêtre de la ville dimanche parce que celui-ci refusait de croire qu'un miracle s'était produit.

La police a raconté qu'un vieil arbre qui depuis cinq ans était tombé sur la route a été troué debout à la suite d'un récent orage.

Convaincus qu'ils étaient témoins d'un miracle, les fermiers ont commencé à prier devant l'arbre et ont demandé au prêtre de construire une chapelle sous ses branches et d'y célébrer la messe.

Quand le prêtre a refusé, les villageois ont menacé de le lyncher et l'ont chassé de la ville.

**SUR LE ST-LAURENT**

**5 MINUTES DE L'INTERSECTION STE-CATHERINE ET PIE-IX**

**BORD DE L'EAU**

**LES ILES DE BOUCHERVILLE**

**Développement de grande distinction**

**OUVERTURE DU PONT-TUNNEL LAFONTAINE EN OCTOBRE 1966**

**A PROXIMITE DE LA ROUTE TRANS-CANADIENNE**

Un plan d'urbanisme de grande qualité prévoit de nombreux parcs sur le bord de l'eau garantissant ainsi à tous les résidents un accès au fleuve St-Laurent. Des travaux très importants sont actuellement en cours sur les îles pour en faire un véritable paradis pour les futurs résidents. Venez choisir dès maintenant votre terrain et profiter des bas prix d'ouverture.

**PRIX: A partir de .30 le pied carré à l'intérieur des îles. 20% COMPTANT**

**LES ENTREPRISES BOUCHERVILLE INC.**

**Tél.: 739-2268**

**L'EAU DÉGOUTTE ?**

Faites installer les

**GOUTTIERES "PRIMEAU"**

GALVANISÉ • ALUMINIUM • CUIVRE

Estimation gratuite

\* MONTREAL — 322-4160

\* QUEBEC — 872-9244

**PRIMEAU METAL INC.**

**NOUS PAYONS**

**101/101**

**1/4**

**D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS DE 5 ANS**

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9841

**devenez BILINGUE pendant vos vacances.**

**Cours de 5 à 12 jours — Succès garanti.**

**Prenez rendez-vous pour une leçon-test gratuite.**

**ECOLE BERLITZ — LANGUES VIVANTES**

**MONTREAL 288-3111**

**Aussi: Québec — Toronto — Ottawa — Vancouver**

528-4161 924-7773 323-5343 463-7331

## EDITORIAL

# Le gouvernement vaincra-t-il son impuissance?

L'action du gouvernement provincial dans le conflit des hôpitaux se résumait, jusqu'à hier soir, en trois temps principaux.

Il y eut d'abord la décision de ne pas intervenir, sauf par l'envoi d'un médiateur, avant le déclenchement de la grève. Il y eut la décision de ne pas intervenir quand on se rendit compte, après deux jours de sondage, de l'ampleur de la tâche qui incombait au médiateur. Il y eut enfin la décision de ne pas donner suite au projet plus ou moins diffus d'intervention qu'on avait laissé entrevoir jeudi dernier et de laisser ainsi le conflit entrer dans une seconde semaine.

Sur la première décision, à peu près tout le monde fut d'accord pour louer la prudence et la réserve du gouvernement.

On croyait généralement que la gravité même de la situation créée par l'arrêt de travail serait suffisante pour amener les parties à un règlement rapide. C'était un argument de poids en faveur de la politique d'attente adoptée par le pouvoir.

L'envoi d'un médiateur annonçait de plus l'entrée en scène d'un important élément nouveau.

Si cette addition avait suffi pour faire pencher la balance en faveur d'un règlement rapide, M. Johnson aurait été loué un peu partout pour son habileté et son tact. Jusque-là donc, aucune erreur grave, mais une réserve calculée qui convenait bien à un gouvernement neuf.

La première erreur d'aiguillage se produisit après qu'on se fut rendu compte de l'énormité de la tâche confiée à M. Pratte.

Un médiateur intervient normalement dans un conflit afin de rapprocher les parties sur certains points précis qui restent en litige. On n'attend pas d'un médiateur qu'il conduise toute la négociation d'un contrat, de A jusqu'à Z.

Or, dans le cas de M. Pratte, c'est l'inverse qui se produisit. Après deux ou trois jours de médiation, on se rendit compte que M. Pratte avait à piloter, voire à repenser toute une négociation qui avait à peine été entamée. Un travail aussi considérable ne pouvait, de toute évidence, s'accomplir en deux ou trois jours. On s'acheminait, bon gré mal gré, vers un prolongement de la grève.

## Des locataires seraient expulsés à cause de l'Expo

Certains propriétaires se proposent de résilier leurs baux au début de l'an prochain et de congédier leurs locataires pour mettre ces logements à la disposition des visiteurs étrangers qui viendront à l'Exposition universelle de 1967. Le président du Comité exécutif de Montréal vient d'annoncer que si la chose se produit, il demandera aux autorités provinciales un amendement à la loi de la régie des loyers afin de protéger ces locataires contre de telles évictions.

Ce nouveau problème est une preuve de plus que la crise du logement sévit encore à Montréal plus de vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale. Après la longue crise économique des années 30 et une guerre au cours de laquelle la construction domiciliaire avait été freinée par divers contrôles, Montréal comme la plupart des villes canadiennes manquaient de logements; après deux décennies de progrès économique presque ininterrompus, nous aurions dû combler ce déficit.

Nous avons des lois pour promouvoir la construction domiciliaire mais elles n'ont pas été appliquées de manière efficace, les économiquement faibles, de sorte que malgré l'activité de l'industrie de la construction, les petits salariés ne peuvent se loger convenablement. L'entreprise privée a failli à sa tâche dans ce domaine, et l'industrie de la construction n'a pas su tirer profit des progrès techniques et abaisser ses prix de revient en vue de répondre aux besoins de logement des familles à revenu modique.

### Régie des loyers

À la fin de la guerre, les gouvernements ont jugé avec raison qu'il fallait prolonger la régie des loyers durant quelques années, en attendant que la construction domiciliaire ait corrigé la rareté des logements. Or la situation n'a jamais été rétablie, la pénurie des logements familiaux à bon marché n'a pas cessé, et la régie des loyers existe encore aujourd'hui; c'est le seul contrôle du temps de guerre qui ait eu la vie aussi dure. Les gouvernements ont tout de même jugé que ces restrictions ne devaient pas s'appliquer aux logements construits depuis 1951.

### Mesure d'urgence

Tout cela reste à venir; pour le moment, la situation

## BLOC-NOTES

demeure si mauvaise que certains propriétaires pensent faire une opération profitable en congédiant leurs locataires à la veille de l'Expo. Dans des conditions normales, ces propriétaires hésiteraient à expulser des locataires, de crainte de ne pas trouver après l'Expo. Or ils n'éprouvent guère cette inquiétude parce que dans ce domaine la demande reste bien supérieure à l'offre.

La grande majorité des visiteurs de l'an prochain se dirigeront de préférence vers les hôtels ou les motels, mais la conversion provisoire de logements en maisons de chambre, dans les secteurs les mieux situés, peut tenter des propriétaires. Dans ces conditions exceptionnelles, les locataires expulsés éprouveraient encore plus de difficultés pour se loger en 1967. M. Saulnier a bien raison de vouloir empêcher une vague d'éviction qui causerait des ennuis graves à un nombre plus ou moins élevé de familles.

Si l'on juge nécessaire de recourir à un amendement à la loi de la régie des loyers, il faudra en limiter le plus possible les répercussions. Il serait assurément excessif de soumettre à cette réglementation tous les logements construits depuis 1951. L'on pourrait s'en tenir à une mesure d'urgence temporaire, par exemple que tous les baux annuels puissent être prolongés de six mois ou un an à la demande des locataires et seulement en 1967. En tous cas, ce problème mineur, et en quelque sorte marginal, nous rappelle que la crise du logement sévit toujours à Montréal, et qu'il faudra s'en occuper sérieusement au cours des prochaines années; ce devrait même être l'objectif n° 1 dès après l'Expo.

### Notre évolution démographique

Le Bureau fédéral de la statistique vient de publier

## La Yougoslavie en mouvement

### I - De "l'aggiornamento" à la "Réforme"

par Michel TATU

BELGRADE — Le client qui prend possession de sa chambre à l'hôtel Explorade de Zagreb trouve sur sa table le lot habituel de prospectus, les programmes de strip-tease du cabaret local, enfin une carte postale montrant une cornue d'abondance d'où un flot de pièces d'or se déverse sur le plateau d'une roulette: il pourra ainsi plus sûrement convaincre ses amis amateurs de jeu de venir dépenser leurs devises au casino de Zagreb — ouvert il est vrai aux seuls étrangers. Non loin de là, passant devant la salle de lecture des services culturels des États-Unis, il pourra prendre note des prochains programmes de la Voix de l'Amérique, affichés dans la rue.

Ce n'est que le début d'une longue chaîne de découvertes, plus étonnantes les unes que les autres pour tout ceux qui sont habitués à l'orthodoxie communiste. Puisons quelques titres dans l'actualité récente: à Sophia Loren, Frank Sinatra et quelques autres célébrités de terrains gratuits sur la côte dalmate pour s'y faire construire des villas, et faire venir par la même occasion les devises du beau monde; accord avec Pepsi-Cola pour la fabrication en Yougoslavie de la célèbre boisson.

On ne peut pas dire que la Yougoslavie ait été jusqu'à présent un pays socialiste. Les Chinois, depuis plusieurs années, répondent non. Les Soviétiques, non sans hésitation, disent oui après avoir dit non. Les autres parvenus disent généralement oui... tout en se gardant bien, dans l'ensemble, d'imiter son expérience. A l'Ouest aussi, beaucoup ont du mal à s'imaginer que le socialisme puisse aller de pair avec ce qu'ils voient à Belgrade, la libre discussion au strip-tease. On est presque rassuré lorsqu'on se souvient qu'un Djilas est toujours en prison, qu'un Mihailovic a été poursuivi.

On s'étonne, et dans les deux camps certains posent cette question: avec tout cela, ou, si l'on veut, malgré tout cela, la Yougoslavie est-elle un pays socialiste? Les Chinois, depuis plusieurs années, répondent non. Les Soviétiques, non sans hésitation, disent oui après avoir dit non. Les autres parvenus disent généralement oui... tout en se gardant bien, dans l'ensemble, d'imiter son expérience. A l'Ouest aussi, beaucoup ont du mal à s'imaginer que le socialisme puisse aller de pair avec ce qu'ils voient à Belgrade, la libre discussion au strip-tease. On est presque rassuré lorsqu'on se souvient qu'un Djilas est toujours en prison, qu'un Mihailovic a été poursuivi.

Est-ce un pays socialiste?

On s'étonne, et dans les deux camps certains posent cette question: avec tout cela, ou, si l'on veut, malgré tout cela, la Yougoslavie est-elle un pays socialiste? Les Chinois, depuis plusieurs années, répondent non. Les Soviétiques, non sans hésitation, disent oui après avoir dit non. Les autres parvenus disent généralement oui... tout en se gardant bien, dans l'ensemble, d'imiter son expérience. A l'Ouest aussi, beaucoup ont du mal à s'imaginer que le socialisme puisse aller de pair avec ce qu'ils voient à Belgrade, la libre discussion au strip-tease. On est presque rassuré lorsqu'on se souvient qu'un Djilas est toujours en prison, qu'un Mihailovic a été poursuivi.

Les taux de natalité au Canada pour 1965. Le taux moyen au Canada a été de 21,4 par mille, et le Québec a un taux légèrement inférieur à cette moyenne, 21,3, et à peine supérieur à celui de l'Ontario, 21,0. L'on entend tellement parler du péril de la surpopulation à l'échelle mondiale que le déclin constant et rapide de notre natalité peut laisser indifférents beaucoup de nos lecteurs.

C'est toutefois un phénomène inquiétant pour notre progrès économique et pour notre essor culturel et politique. Le taux de natalité au Québec était dans le passé notablement plus élevé que dans les autres provinces et que la moyenne canadienne. Sans remonter à quarante ans, alors que nous avions un taux de 34 par mille, on peut constater que de 1946 à 1955, le taux du Québec se maintient à 30, alors que pour l'ensemble du Canada, c'était 27 ou 28, et pour l'Ontario de 24 à 26.

Pendant un siècle, notre accroissement naturel nous a permis de maintenir sensiblement notre position proportionnelle dans la Confédération, en dépit de l'immigration souvent massive dont bénéficiaient les autres provinces. Cette époque paraît révolue, et si la tendance se maintient nous risquons d'être dépassés par la majorité des autres provinces quant au taux d'accroissement naturel.

Il y a là un risque sérieux au point de vue culturel, puisque même si le Québec reçoit des immigrants, la forte majorité d'entre eux optent pour la culture anglaise. Pour ce qui est du domaine économique, M. Philippe Garigue rappelle, dans une conférence prononcée au congrès de la Fédération des SSJB, que le Québec, comme le reste du Canada, est sous-peuplé, et que le développement économique de notre province dépend d'une croissance adéquate de sa population. En dépit des progrès accomplis dans divers domaines, notre évolution démographique est inquiétante.

P. S.

caliste, nous étions à la même enseigne que les autres pays socialistes. L'état-patron avait tout pris en charge, il gisait seul l'économie, tout comme les capitalistes gèrent autrefois les entreprises. En 1932 nous avons commencé à rendre la gestion aux producteurs, en introduisant l'autogestion. Il s'agit cette fois non seulement de rendre les entreprises autogérées complètement maîtresses de leur destin, mais de restaurer entièrement les lois du marché. Autrement dit l'infrastructure du socialisme — la propriété collective des moyens de production — n'est pas mise en cause mais tout ce qui est venu s'y greffer après coup: les directives impératives de l'Etat centralisateur, la planification administrative et jusqu'au contrôle du parti. En leur lieu et place ce sont les lois de la concurrence et du profit qui retrouvent le champ libre, ces lois qui s'identifiaient jusqu'ici avec l'économie capitaliste, mais en lesquelles on voit plutôt les lois de l'économie tout court.

### Les mesures prises pendant l'été 1965

Sur le plan pratique on a donc assisté à un train de mesures inspirées du plus pur libéralisme, après que le VIIIe congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie, en décembre 1964, eut tracé l'orientation; les plus importantes ont été prises il y a un an, en août 1965, avec une dévaluation massive du dinar — en passant de 750 à 1.250 pour un dollar américain, son cours s'est très sensiblement rapproché du cours "noir", lequel est lui-même quasiment légalisé — avec aussi une réduction de plus de moitié des tarifs douaniers, la transformation de l'impôt sur le chiffre d'affaires en impôt indirect, prélevé à la vente, d'autres allègements fiscaux pour les entreprises, une hausse des prix de détail d'environ 30% et l'annonce d'une hausse progressive des loyers, enfin une "réforme" générale de l'Etat — annoncée mais qui n'est pas encore passée dans les faits — sur le front des investissements. Pour plus tard on parle déjà de la libre convertibilité du dinar (envisagée pour 1970) du libre appel aux investissements étrangers — c'est déjà chose faite en certains domaines — de l'introduction de la liberté des prix: au mois de juin dernier une première série de prix industriels a été "dégelée" bien que le marché lui-même, particulièrement prudent en cette affaire, ait mis en garde quelques mois plus tôt contre les "conséquences catastrophiques" que pourrait avoir un dégel trop rapide.

On imagine sans peine les conséquences sociales de ce retour au "classicisme": la seconde moitié de 1965 a entraîné une baisse du niveau de vie à propos de laquelle les estimations diffèrent selon les sources, mais qui est loin d'être entièrement résorbée: "Certains entrepreneurs ont augmenté leurs salaires, constate froidement un dirigeant de Belgrade, d'autres non". Le chômage, donné officiellement récurrent en Yougoslavie, qui connaît déjà une progression régulière depuis une dizaine d'années (230.000 chômeurs inscrits au début de 1964, soit 3% de la population active), est promis à un nouveau

## lettres au DEVOIR

### La prudence serait-elle synonyme d'arrêt?

Il est pénible et un peu étonnant qu'une fraction importante de notre société s'immule encore des principes les deux mains solidement dans ses poches. La décision du ministre de la Santé de retarder l'établissement d'un régime universel d'assurance-maladie et surtout celle de procéder par étapes ne sont pas de nature à rassurer la population. Le peuple n'aura pas si facilement la plume.

Il nous était pourtant apparu que ce projet, abondamment discuté et étudié sous toutes ses formes, avait abouti à l'universelle et que cette question semblait résolue.

Pourquoi donc revenir en arrière et proposer de nouveau le morcellement de la société? Les petits n'ont-ils pas jusqu'ici assez payé de leur dignité? Faudra-t-il encore les

refouler en les marquant bien? Le pauvre, lui aussi, a le droit de marcher la tête haute.

Nous espérons que l'hon. Jean-Paul Clément, revisitant les objectifs de son ministère verra à l'établissement du plan préconisé par l'ancien gouvernement et cela dès juillet 1967 tel que les Québécois sont justifiés de le prévoir. Ne confondons pas. Construire de nouvelles facultés de médecine — donner justice à l'éducation — est une autre, autrement urgente, et l'Etat ne saurait s'y soustraire sans provoquer de graves conséquences.

La prudence vaut surtout pour ceux qui avancent. Encore faut-il savoir ce qu'est la prudence.

Jeanne GAGNON

### Carence des services touristiques

Mais enfin, qu'est-ce que vous voulez tant savoir sur l'île-aux-Coudres? Comme s'il n'y avait rien à dire, comme si c'était démodé, vide. Admettez que c'est attirant. Comme s'il n'y avait rien à dire. J'avais nettement l'impression de déranger ces gens.

Pardonnez-moi, mais le bureau touristique me ignorait, j'avais cru... La prochaine fois je vous enverrai par la poste une enveloppe affranchie, peut-être que la... Vagabond du Québec. Touriste aux États.

Georges PAQUIN



essor, auquel on tente de passer par l'embarcation: on estime à 250.000 environ le nombre de travailleurs yougoslaves actuellement à l'étranger, ce qu'atteste l'affluence dans les consuls occidentaux de Belgrade: ces émigrants renvoient d'ailleurs à leurs familles restées au pays quelque 30 millions de dollars par an, soit près du tiers de ce que le tourisme étranger rapporte de devises.

Ces conséquences sociales, le mécontentement qu'elles engendrent, n'échappent naturellement pas aux autorités. A leurs yeux c'est là un mal nécessaire, la modernisation de l'économie du pays (son développement "intériorisé" comme l'on dit à Belgrade) constituant l'enjeu de ces sacrifices. "Pour ce qui est du développement économique, explique M. Todorovitch, nous nous trouvons aujourd'hui quelque part au niveau des pays industriels développés d'avant la seconde guerre mondiale. Nous entrons maintenant dans une période au cours de laquelle nous devons accomplir simultanément deux tâches: celle que les pays industriels les plus développés ont résolue dans la période d'après guerre, et la nouvelle révolution industrielle qui a déjà commencé dans les pays évolués." Or pour accomplir ce nouveau "bond en avant", il faut renoncer non seulement aux tutelles de l'Etat-patron, mais aussi aux sécurités de l'Etat-providence.

Alors que les autres pays socialistes en sont encore à persuader leurs ouvriers, et pas toujours avec succès, de la nécessité d'ouvrir l'éventail des salaires, on trouve parfaitement normal à Belgrade qu'un ouvrier touche deux fois moins que son collègue de même qualification si son entre-

prise est moins rentable; qu'un simple citoyen tire 5 millions de dinars de revenus par saison d'un hôtel privé qui lui en avait coûté 250.000 (relatant cet exemple et quelques autres le 20 mars dernier, le journal Politika concluait: "Nous leur souhaitons à tous bonne chance!" en fin de compte, les familles ont lieu sans intervention aucune de l'Etat. Le secrétaire d'Etat à l'Industrie et au commerce de Bosnie, M. Mihelitch, à qui nous posions une question à ce sujet, répondit par un geste d'impuissance blâmée: "Nous pouvons à la rigueur donner notre avis, mais nous n'avons aucun pouvoir: nous ne pouvons pas changer la direction d'une entreprise mal gérée, et d'autre part nous n'avons pas de fonds pour la renflouer. Nous ne pouvons pas non plus forcer une bonne entreprise à absorber la mauvaise. Seules les banques et les chambres économiques (groupements régionaux d'entreprises analogues à nos chambres de commerce) peuvent faire quelque chose, parce que seules elles détiennent des fonds."

En fait tout n'est pas aussi clair dans la pratique, et les cas ne manquent pas où les administrations d'Etat, celles de la commune, réussissent à faire prévaloir par des manipulations en coulisses leurs prérogatives passées. Mais ces pratiques se rattachent aux "résistances cachées" contre lesquelles le maréchal Tito et tous les grands du régime ont lancé les foudres. D'où viennent ces résistances? Elles n'étaient pas seulement le fait de M. Rankovitch.

Michel TATU

Prochain article: Deux mondes dans un seul pays.

(Le Monde)

## Un chrétien présent au monde: le P. J. Lebre

par André PHILIP

En la personne du P. J. Lebre, la France perd un esprit d'élite, l'Eglise catholique un croyant passionnément incarné dans le monde, les pays du "tiers monde" un ami à la fois fidèle et efficace. C'est à la conférence mondiale sur le commerce et le développement, à Genève, où il était l'animateur de la délégation du Vatican, que j'ai eu l'occasion non de le rencontrer, car je le connaissais depuis la fondation d'Economie et Humanisme, et avais lu ses principaux livres, mais de prendre conscience de son exceptionnelle personnalité, de constater son énergie, son dynamisme, son sens de la responsabilité, et au cours de longues conversations de pénétrer le sens de son "développement intégral harmonisé".

Le P. Lebre était d'abord un chrétien présent au monde, sa foi s'exprimait par un amour du prochain, c'est-à-dire, en toutes circonstances, à propos de chaque problème, du plus misérable, du plus humble et offensé. C'est ce souci du prochain qui l'a conduit à donner la priorité aux problèmes de la moitié de l'humanité qui, sortant à peine de la domination coloniale, cherche à accéder à la fois les libertés politiques, l'indépendance et l'entrée dans les premiers stades de l'économie moderne. Constatant l'impossibilité de remédier à l'instabilité des prix et de fournir une aide financière et technique efficace par le jeu du marché classique, il a affirmé la nécessité d'une planification des premiers stades du développement, en a établi les méthodes et a formé les hommes capables de les appliquer. Il a surtout montré l'insuffisance des seules politiques axées sur la croissance économique; croissance en vue de quoi la question est plus aiguë encore dans le "tiers monde" que dans les pays industrialisés. Il s'agit de rechercher avant tout l'amélioration des niveaux de vie de tous et une modification des genres de vie dans des conditions qui fassent appel à la dignité de l'homme et à sa responsabilité, d'où cet-

te insistance sur un développement intégral et le rôle d'inspirateur, qu'il a eu dans les premières expériences d'animation rurale, qui constituent l'élément décisif pour le développement à la campagne, d'où le caractère insistant, parfois dramatique, de ses interventions à la conférence de Genève, cherchant à amener les pays industriels de l'Est comme de l'Ouest, à prendre conscience de leurs lourdes responsabilités vis-à-vis des déshérités de la terre.

Economie et Humanisme, IRFED (Centre international de recherche et de formation en vue du développement organique), Développement organique, de nombreux autres organismes qui ont peu à peu acquis leur personnalité propre et leur fonction autonome, ont été fondés par le P. Lebre. Il avait su constituer autour de lui des équipes d'hommes, de toutes nations, de toutes confessions et de toutes opinions philosophiques, politiques, cherchant seulement à aider leurs frères du "tiers monde". Les équipes ainsi créées se maintiendront et coordonneront leur action dans le respect de leur diversité de vocation; ainsi s'exprimera ce que le P. Lebre a préparé toute sa vie, une "école française du développement", mettant l'accent sur l'humain, le social et la responsabilité de chacun. Le seul hommage sincère que nous puissions rendre à notre ami est de poursuivre son oeuvre avec le même esprit de liberté et d'amour du prochain.

(Le Monde)

\* Rappel à Dieu, le 20 juillet dernier, à Paris, le P. Louis-Joseph Lebre, membre de l'Ordre de saint Dominique, a consacré sa vie à la lutte contre le problème du sous-développement. Jeune prêtre, il s'intéressait d'abord aux conditions de vie des pêcheurs et fonda le mouvement de la Jeunesse maritime chrétienne. Il se fit ensuite connaître par la création de "Economie et Humanisme", et plus tard du Centre international de recherche et de formation en vue du développement, et Développement organique. Son nom est également attaché à de nombreux projets de développement en Amérique latine et au Moyen-Orient.

MONTREAL, MARDI 26 JUILLET 1966

## LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur. André LAURENCE, Rédacteur en chef adjoint. Paul LAURIEU, Directeur de l'information. Michel ROY, Trésorier. Arthur LEFEBVRE.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$32.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00, 6 mois \$3.00. Les abonnements sont payables à l'avance. Le ministre des postes a autorisé l'affranchissement en vue du courrier et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

## DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

# Le point de vue d'un député NPD ontarien sur le Canada anglais et l'évolution de l'État du Québec - II

par John HARNEY

Le fait d'un statut particulier ne veut pas dire nécessairement une série de statuts particuliers pour toutes les autres provinces. Si la province de Québec devient, en marge des aspirations de ces citoyens, l'État du Québec dans les domaines qui lui sont chers et nécessaires, il ne s'ensuit pas que les citoyens des provinces anglaises, et surtout de l'Ontario, voudront nécessairement voir leurs provinces devenir des États de grande autonomie comme le Québec. Le Québec cherche un statut particulier parce qu'il est différent des autres provinces. Bien, admettons que les autres provinces, en raison de leur différence par rapport au Québec, aient des aspirations différentes.

M. Cook nous dit qu'il y a deux positions qui méritent d'être considérées sérieusement dans nos discussions constitutionnelles: celle des fédéralistes, et celle de ceux qui préconisent le statut particulier du Québec. Il donne raison à la première parce qu'il la comprend, et rejette la deuxième

parce qu'il ne l'a pas sérieusement considérée. C'est justement cela que je veux faire ici aujourd'hui.

La grande question n'est plus: "What does Québec want?"

Bien que ce soit son avenir qu'on soit en train de forger, le peuple du Canada, en dehors

du Québec, n'a pas été inclus d'une façon significative dans la reconsidération de sa confédération nationale. Cette insouciance résulte, dans une large mesure, de la faillite morale du gouvernement de l'Ontario qui n'a pas pu prendre position dans le grand débat qui façonne l'avenir de notre pays. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Ontario a une responsabilité spéciale envers la confédération qui résulte de son histoire vécue avec le Québec. Mais jusqu'ici, notre bon gouvernement gris-pâle, a choisi de se taire, et comme résultat, il nous manque au Canada anglais la volonté de faire évoluer notre sens national au même moment où le Québec va de l'avant d'une façon éblouissante.

La grande question n'est plus "what does Québec want?", mais "what does English Canada want?"

Les devoirs du Canada anglais

Pour commencer, le Canada anglais doit reconnaître une fois pour toutes qu'il a perdu ses deux béquilles traditionnelles: ses liens avec un empire britannique qui d'ailleurs n'existe plus; son anti-américanisme qui a toujours été plus traditionnel qu'efficace. Il doit aussi reconnaître que c'est l'existence de la nation canadienne-française dans le sein de son pays qui lui donne une majeure partie de sa conscience nationale. Et également, que ce qui lui apparaît comme le système fédéral est inexplicable de la part de la province de Québec n'est que l'épanouissement, dans une forme socio-technique, de l'ancienne volonté nationale qui a déjà bien servi le peuple canadien-français. Mon opinion est que le peuple canadien-français a pris de bonnes décisions historiques quand il a refusé, consciemment ou non, d'investir son capital social dans la technique scientifique et commerciale du 19ème siècle au profit d'un investissement social dans les valeurs traditionnelles, foi, langue, terre et droits; décision qui lui a permis de survivre, assurance qui lui permet maintenant de se lancer sans heurts, en pleine vie moderne. Mais laissons ceci pour une autre occasion.

Statut particulier vs rôle nouveau d'Ottawa

Après avoir réformé ses préjugés, le Canada anglais devra embrasser les deux grands principes qui formeront la base de notre avenir: que le Québec ait un statut particulier et que ce statut puisse s'accorder avec le désir anglo-canadien de réaliser un gouvernement central et efficace. Comprenez que ces principes exigent un accueil ouvert de la part des deux nations. L'anglophone doit accepter le premier surtout, et le francophone le deuxième. En acceptant le premier, le Canada anglais doit constater que ses provinces ne contiennent que des parties de son peuple et, non pas une nation comme le fait le Québec, et que le statut particulier du Québec n'implique pas l'autonomie des autres provinces. Et si j'insiste sur le fait que le Canada français a des concessions à faire envers le maintien d'un gouvernement central sans lequel le Canada anglais ne peut exister, sans lequel nous sombrons tous, c'est que je crois que le Canada français aura bientôt la magnanimité d'un peuple sûr de lui-même, et que la formule centralisatrice que je lui propose est plus abordable que celle qu'on connaît aujourd'hui. Je m'explique:

En 1867, il était opportun de confier certaines fonctions

aux provinces sous le régime de ministères départementaux. Mais depuis ce temps-là, avec l'avènement d'un socialisme limité, beaucoup plus d'aspects de la vie humaine se placent sous l'égide publique, il en résulte l'aspect artificiel des bornes ministérielles et les frictions qu'on connaît trop bien entre divers échelons municipaux, provinciaux et fédéraux. Aujourd'hui, les gouvernements peuvent faire autre chose avec l'argent épargné que payer les salaires et les dépenses ministérielles. C'est en fonction de ce fait qu'on demande au gouvernement fédéral d'avoir des conditions. La procédure de dé-ministrialisation est encore plus accélérée à l'échelon fédéral qu'au provincial. Dans un proche avenir, nous allons nous proposer de tels accords dans cette orientation et cela permettra au nouveau Canada de naître. La nouvelle constitution reconnaît le fait que le gouvernement fédéral ne sera dorénavant pas ministériel. Sa plus grande tâche sera d'assurer un contrôle du plein exercice démocratique sur les accords entre les provinces et le gouvernement central. Aujourd'hui, parce qu'elles ne tombent pas sous un plein contrôle démocratique, les conférences entre les provinces et le gouvernement fédéral sont vues avec méfiance au Canada anglais, surtout en Ontario. Je pourrais vous citer maintes notes de la rédaction du Globe and Mail de Toronto sur ce sujet-là.

Ce que le Canada anglais voudrait maintenir

Je crois que le Canada anglais insistera sur le fait que le gouvernement fédéral doit conserver son pouvoir de décision en certains domaines parmi d'autres, en ce qui concerne les démarches internationales majeures du pays, la défense nationale, la réalisation de la conjonction économique et sociale à travers tout le pays, la protection des minorités, le maintien des droits du citoyen canadien dans toutes les provinces et, surtout, le maintien du caractère bi-national du pays.

Appel au Canada français

Ces propositions, encore vagues et partielles, sont, je l'estime en bonne foi, aussi bien celles du Canada français.

Si j'en crois mes observations, il se produit de grandes bouleversements dans cette belle province. Vous prenez conscience de vous-mêmes dans un essor national. Ce qui est bien, car nous savons qu'un nationalisme sain peut donner de la noblesse à l'entreprise commune, c'est-à-dire que le Canada anglais d'aujourd'hui pourrait en apprendre à notre insu face à un continentalisme qui l'attire de plus en plus. Il a besoin de vous. Un nationalisme sans atavisme pourrait lui inspirer cette évolution rapide avec les Canadiens de langue anglaise. N'oubliez pas que vous avez fait la révolution ensemble en 1837. Ces révolutionnaires de jadis, anglais et français, n'ont pas eu plein succès, et c'est la réaction, française à l'origine, qui a provoqué le jour de la confédération trente ans plus tard. N'oubliez pas que le Canada anglais s'est réveillé, encore une fois, dans les années trente. Les masses dans le monde du travail de langue anglaise vous ont tendu la main: vous étiez pré-occupés. Aujourd'hui, nous affrontons tous une grande réévaluation des valeurs sociales, politiques, et même humaines. Nous ne pouvons pas faire cette réévaluation isolés les uns des autres. Je cite "... les hommes trouvent que les développements remarquables en technologie et en recherche scientifique, et les nouveaux moyens de communication sociale leur offrent de plus grandes possibilités de recevoir leur héritage de culture intellectuelle et spirituelle, de se réaliser les uns les autres en forgeant des liens plus forts entre différents groupes et même entre des peuples entiers." Paul, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Nous avons une tâche qui est de faire de ce Canada le pays le plus juste, le plus moderne, le plus progressiste, le plus fier du monde entier. Travaillons ensemble.

## LETTRE DE BONN

### Enfin, du nouveau... à l'Ouest

De notre correspondant, Louis WIZNITZER

Les social-démocrates viennent de remporter les élections en Rhénanie-Westphalie qui, avec ses onze millions d'électeurs, constitue le plus important des dix "Länder" de la République fédérale. Les démocrates-chrétiens, qui, depuis vingt ans, régnaient dans ce "fief", n'ont obtenu le 10 juillet que 42,4% des suffrages face aux 49,4% obtenus par les socialistes. L'aspect le plus important de cette victoire n'est pas le glissement de plus en plus accentué de l'électorat allemand vers le "socialisme", mais le fait que dans une région donnée (et qui n'est autre que la Ruhr) les conditions d'une grande coalition, d'une alliance des deux principaux partis allemands ont été créées avec ce que cela implique de renouvellement du panorama politique national.

Jusqu'ici le gouvernement régional de la Rhénanie-Westphalie, à l'image du gouvernement de Bonn, reposait sur la coalition des démocrates-chrétiens et des libéraux. Désormais ces deux partis ne disposeront plus que de 101 voix au "Landtag", contre les 99 voix social-démocrates. Non seulement cette "majorité" sera bien exigüe pour permettre un gouvernement régional efficace, mais encore, de par la loi, c'est au parti ayant remporté le plus grand nombre de sièges — c'est-à-dire aux social-démocrates — qu'il appartient de tenter le premier de constituer ledit gouvernement régional. Il ne fait pas de doute que les social-démocrates tendront la main aux démocrates-chrétiens pour former avec eux un gouvernement de coalition. Depuis quelques années Mr. Willy Brandt, qui dirige la SPD, a déployé des efforts persistants pour rendre le socialisme "respectable", pour le séparer, l'arracher à ses antécédents marxistes et révolutionnaires. En 1962 Herbert Wehner, un des dirigeants de la SPD, accepta de comparaître à une cérémonie religieuse à Munich. Deux ans plus tard, Mr. Willy Brandt lui-même se fit recevoir par le Pape, au Vatican. Rien d'étonnant à ce que les électeurs catholiques de la Rhénanie aient cessé de "voir rouge" en écoutant les social-démocrates exposer leurs points de vues et même en leur apportant leurs suffrages.

Il n'en reste pas moins qu'il faut être deux pour conclure un pacte et que les démocrates-chrétiens sont divisés quant à l'attitude à adopter face à la politique de la main tendue des socialistes. Le chancelier Erhard s'est déclaré maintes fois "complètement opposé" à cette alliance "contre nature". "Si

elle se fait, ce sera sans moi" a-t-il proclamé à qui voulait l'entendre. Par contre Conrad Adenauer et Heinrich Lübke, président de la République se sont ouvertement déclarés favorables et disponibles pour une telle alliance. Le gouvernement fédéral qui résulterait de la coalition des deux grands partis serait dans un avenir plus ou moins lointain — dirigé par Rainer Barzel, actuellement dirigeant du groupe parlementaire de la CDU et "étoile montante" de ce parti; quant à Willy Brandt, il en occuperait sans doute le ministère des affaires étrangères. Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag, Paul Lücke, ministre de l'intérieur, Franz-Josef Straus, "leader" de la DC bavaroise, se sont eux aussi prononcés pour la coalition avec les socialistes.

Il est vrai que les partisans démocrates d'un "pacte avec le diable" ne sont pas d'accord sur sa signification et sa portée. Les uns parlent de "coalition nationale", les autres "d'ouverture à gauche".

Adenauer et Gerstenmaier entendent utiliser l'alliance avec les socialistes surtout pour renverser le gouvernement de Mr. Erhard et le remplacer par un gouvernement de coalition qui pourrait, lui, opérer un nombre de réformes importantes avec l'appui du Bundestag. La première de ces réformes toucherait aux rapports du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux. En effet, si une crise économique se produisait, le gouvernement de Bonn ne disposerait pas des instruments nécessaires pour imposer aux diverses régions les mesures nécessaires. Une deuxième réforme consisterait à faire adopter par le Bundestag (il faudrait pour cela 75% des voix) une "legislation d'urgence". En aucune façon ne s'agirait-il, en tout cas, de faire des concessions, sur le plan idéologique ou pratique, aux socialistes.

Pour l'aile gauche de la DCU et pour Mr. Barzel, au contraire, la coalition constituerait une véritable ouverture à gauche destinée à arracher la démocratie chrétienne à son immobilisme et à l'amener, sur le plan de la politique étrangère avant tout, à plus de dynamisme. Il s'agirait notamment d'abandonner une bonne fois la doctrine Hallstein, de renoncer à poser le problème des frontières de l'Oder-Neisse et d'engager un débat franc et direct avec le régime de Pankov.

Quoi qu'il en soit, les récentes élections en Rhénanie-Westphalie marquent le début d'une ère nouvelle et de la relève, aux élections fédérales de 1969 et peut-être même avant de l'équipe et de la politique du chancelier Erhard.

## Bruxelles est pittoresque!

Les édifices médiévaux de la Grand-Place...

les tulipes printanières...les vendeurs

de dentelles près d'un café pittoresque...

Savourez au Québec, l'ambiance de

Bruxelles: dégustez la XXX, une bière

au goût européen. La XXX est une bière corsée...

une bière différente brassée au Québec avec du

houblon importé d'Europe et du malt séché

par un procédé spécial. La prochaine fois,

faites une petite randonnée en Europe

...avec la bière XXX de Labatt.

XXX UNE ANCIENNE MARQUE D'EXCELLENCE POUR UNE BIÈRE DU NOUVEAU MONDE



LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

## MONTROSE

LE TOUT NOUVEAU DISQUE PATHÉ

# GILBERT BECAUD

À L'OLYMPIA '66

12" LONG-JEU "HI-FI"

3.29

5-67196 — Le petit prince est revenu — Le petit oiseau de toutes les couleurs — Viens dans la lumière — Les jours meilleurs — Je t'aime — Rosie et John — T'est venu de loin — Seul sur son étoile — Je t'attends — L'orange — Natalie — Quand il est mort le poète.

AU MEME BAS PRIX: Piaf — Adamo — Mathé Althéry — Les Cailloux, etc.

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est, Bélanger RA. 9-8233  
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30 p.m.

COMMANDES POSTALES

.50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxes en plus Suggérez un deuxième choix Signifiez si Mono ou Stéréo

REG. \$4.95  
SPECIAL

Stéréo: Rég. \$5.45 — Spécial: \$4.29

## POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

## LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Oulremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villieray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoine, Ville St-Laurent, Carletonville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Brossard, etc.

Appeler à:

844-3364

SERVICE DU TIRAGE



REGLEZ-LE OUBLIEZ-LE! Le centre de commande électrique fait fonctionner automatiquement les arroseurs... même pendant votre sommeil.

Réseau d'arrosage des pelouses MOIST O'MATIC

Brevets demandés Vous pouvez ajouter des éléments (ou plusieurs réseaux) pour toute superficie de terrain.

L'arrosage est réglé par la pression d'eau.

TORO... célèbre pour ses tondeuses depuis plus de 50 ans

DISTRIBUTEUR:

AGRI-TECH

Vendeurs et Installateurs

2025 Chemin Chambly, Jacques-Cartier

674-4967

Le réseau d'arrosage Moist O'Matic est vendu chez les marchands suivants

RYAN Automatic Lawn Sprinkler Systems  
Systèmes automatiques d'arrosage de pelouses  
9180 Tolhurst, Montréal — 387-3673

Suburban Outdoor Sprinklers  
840 Décarie, Montréal 9  
748-9110

La Plomberie Nationale Inc.  
7550 St-Dominique, MH 10  
274-7541

Val Royal Building Material Ltd.  
12200 boul. Laurentien — 334-5320  
6200 boul. Taschereau — 676-0311  
11401 boul. Pie-IX — DA. 2-7341



## L'univers féminin

## LECTURE-JEUNESSE

Vous trouverez dans cette chronique, aujourd'hui, non pas une analyse, mais une présentation de livres qui nous semblent intéressants, bien faits et bien présentés. Quand il fait trop chaud pour jouer, qu'il pleut ou que le voisinage est désert, rien de mieux qu'un bon livre pour occuper quelques heures de loisirs. Voici quatre livres qui ne manqueront pas d'intéresser les 6-13 ans.

LA FAMILLE  
TANT-MIEUX  
A LA CAMPAGNE  
par Enid Blyton

Que feront Marie-Joëlle, Tounette et Nicolas pendant l'absence de leurs parents, prévue pour six mois? A leur grande joie, oncle Edouard et tante Madeleine proposent de les accueillir dans leur ferme.

La vie des bêtes, les travaux de la campagne passionnent les enfants. Souvent, même, ils aident leur oncle et leur tante, ce qui ne va pas sans mésaventures.

Que de choses, ils auront à raconter à leurs parents, le jour de leur retour! Voilà une façon amusante d'initier les petits citadins à la vie sur la ferme. Ce livre de la nouvelle bibliothèque rose, chez Hachette, porte l'étiquette Minirose, c'est-à-dire qu'il intéresse les enfants dès qu'ils savent lire et qu'il peut aussi bien leur être lu à haute voix.

JOHNNY  
PEAU-DE-TIGRE  
par Ursula Williams

Un livre drôle, amusant, qui ravira les petites filles, jusqu'à l'âge de 10 ans... et peut-être bien les petits garçons.

"Je rendrai la vie à Johnny!" déclare tranquillement Sarah, une fillette grande et maigre; un nuage de taches de rousseur lui couvre la base du nez et les pommettes et

Mise au point du  
directeur médical  
de Ste-Justine

A la suite de la nouvelle parue en page féminine samedi, et intitulée: "On refuse à une mère le droit d'allaiter son bébé", le Dr Raymond Labrecque, directeur médical de l'hôpital Ste-Justine, désire faire la mise au point suivante: "On n'a jamais refusé à une mère le droit d'allaiter son enfant. Au contraire, nous encourageons fortement cette pratique. Sur les 35 patientes qui ont accouché la semaine dernière chez nous, il n'y en a qu'une seulement que nous ayons gardée 8 heures. Les autres sont retournées à la maison après 24 heures. De plus, le cas de Mme X, comme tous les autres cas qui se présentent actuellement en maternité, sera soigneusement étudié. Si l'on doit garder son bébé sous observation et qu'elle souhaite nourrir son enfant, Mme X restera à l'hôpital le temps voulu. Nous n'avons nullement l'intention de la priver de son droit et il est regrettable qu'il y ait eu mécomptes à ce sujet avec le pédiatre".

R. R.

## Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

|    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## HORIZONTALEMENT

- Galanterie un peu précieuse
- Qui ne peuvent être racontés
- Débit de boisson — Elle salit les voitures
- Se préparer à prendre une ville
- Article — Imite un bruit — Pour faire des paniers
- Bandit célèbre au Québec — Moins long dans le Nord
- Personne de confiance — Touché
- Article — Ventilates
- Conjonction — Infinitif — Identique
- Vêtement de protection — Partie dure
- Entre familles — Choisissement
- Préfixe — Enchasser — Négation

## VERTICALEMENT

- Amené souvent un massacre criminel
- Recueil de bons mots — Pour serrer
- S'imagina à tort — Divinité
- De grande valeur
- Capitale polonaise — Entourée d'eau
- S'emploie en teinture — Gai
- Acide organique — Fin de mouvement
- Oui russe — Petit recipient
- Religieux — Il n'en est point de soi
- Couverte d'honneur
- Voyelles — Ensuite — A distance
- Tassées — Abreviation courante

## Solution d'hier

## Horizontalement :

- ESTURGEONS
- PORTIER — UTAH
- TRAIT — GALERE
- STYLE — ON — TAS
- EES — AH
- US — CE — VOEU
- ARROSER
- QUETER — SUC
- UN — ALTO — EO
- ETABLE — EPEE
- SELLE — OSEUR
- LIE — RAS — SE

## Verticalement :

- EPISODIQUES
- SORT — UNTEL
- TRAYEUSE — ALI
- UTILIS — TABLE
- RITES — ELLE
- GE — CARTIER
- ERGOTER — OS
- AN — RS — OE
- NUL — AVOUEES
- STETHOSCOPIES
- ARA — EE — EUE
- THESAURISER

## CINEMA POUR ENFANTS

Au FESTIVAL DU FILM: deux  
matinées à ne pas manquer

L'intérêt des parents pour les bons films d'enfants est grandissant. Ce public n'est pas encore très vaste, mais recherche plus que jamais les films bien faits. C'est ce qui permet, cette année, aux organisateurs du Festival international du film de Montréal, de consacrer, pour la première fois en sept ans, quatre matinées aux films pour enfants. Deux longs métrages et quatre courts seront présentés alternativement avec commentaires français et anglais.

Les films choisis représentent les meilleures productions de l'année pour les enfants, nous dit au cours d'une entrevue, Mlle Louise Mathieu, qui, avec M. Roch Demers, directeur du festival, présidera la sélection. KATIA ET LE CROCODILE s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans, tandis que LE CHEIK BLANC intéressera davantage les jeunes de 7 à 13 ans.

Nous avons choisi ces deux films et les courts métrages pour leurs qualités récréatives et artistiques, explique Mlle Mathieu, auteur de "Voyage autour du monde", livre à l'usage des marnettes. Il n'y a rien dans

ces films de pédagogisme ou de didactisme. Si par surcroît ils avaient une résonance documentaire, ce n'était pas là notre premier but quand nous les avons choisis.

Mlle Mathieu considère le cinéma pour enfants comme un moyen de formation artistique très important, peut-être encore davantage que la télévision et les livres. En plus d'être un moyen très dynamique, il répond aux désirs fondamentaux des jeunes — besoins d'identification, de fantastique, de fantasme.

Pourquoi et-il fallu aller chercher des films en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Roumanie? — Parce que cette année, ce sont les pays qui ont produit les meilleurs films pour enfants, des films de haute qualité, dit Mlle Mathieu. Le Japon et l'Angleterre produisent également de bons films, occasionnellement la France et les pays scandinaves. Aux Etats-Unis, sauf les productions de Walt Disney pour lesquelles je fais une restriction d'honneur en pensant aux films sur la nature, les dessins animés sont d'une vulgarité qu'il faut écarter le plus possible, si l'on veut que les jeunes acquièrent un goût artistique exigeant.

Il faut bien l'admettre, les enfants aiment les dessins animés parce que c'est facile, un peu burlesque et qu'ils ne connaissent pas autre chose. On peut, dit Louise Mathieu, leur présenter des films aussi amusants, aussi fantastiques, en évitant le burlesque et la vulgarité. Eux ne savent pas, c'est à nous de les éduquer.

Au Canada, on en est encore au stade du document, de quelques longs métrages pour adultes. On commence seulement à se préoccuper de films dits pédagogiques: les récréatifs pour enfants seront les derniers malheureusement. Il y a des pays, comme la Tchécoslovaquie, qui ne demanderaient pas mieux de faire des co-productions. Ce serait une initiative formidable.

Mlle Mathieu souhaite que les quatre matinées consacrées au cinéma pour enfants aident à sensibiliser certaines de nos maisons de production et les amènent à nous donner, dans un avenir pas trop éloigné, de bons films pour jeunes.

Renée ROWAN



Katia et le crocodile

## PROGRAMME

Lundi, 1er août

KATIA ET LE CROCODILE — film tchécoslovaque, noir et blanc de Vera Plivova-Simkova. Katia, des centaines de ballons magiques, un oiseau qui parle, un singe, une tortue, un crocodile... (80 min.)

LE FAUX GRAND-PERE — dessin animé polonais de Duls. Deux petits garçons l'un gros et naïf, l'autre maigre et rusé vivent des aventures passionnantes. (10 min.)

ON NE FLAIRE PAS LES PRINCESSES — film de marionnettes tchécoslovaques de Polat. Deux ours sont à la pêche. Le plus petit attrape un poisson que son camarade envie beaucoup et lui fait croire qu'il est une princesse enchantée... (15 min.)

Mercredi, 3 août

LE CHEIK BLANC — film roumain en couleurs de Gopo. Un roi a trois fils; les deux aînés courageux, le cadet lâche. Après plusieurs péripéties, le plus jeune prouve aussi sa hardiesse et sauve le royaume. (90 min.)

LE PETIT KANGOUREU — film d'animation polonais de Badzian. Un petit kangourou taquin, se cache dans la ventre de sa mère après avoir fait bien des blagues. (10 min.)

L'ENFANT ET LE POISSON — film roumain en couleurs. Un petit garçon trouve un poisson, lui sauve la vie à plusieurs reprises pour enfin le remettre dans la rivière. (16 min.)

Les représentations auront lieu à 10h. a.m. au cinéma Ellysée. Les billets sont maintenant en vente à l'Ellysée et au Loew's.

Cet automne, la Parisienne  
portera ses jupes à mi-genouDEUX VINS CAPITEUX  
corsés et généreux

BEN AFAN rouge 381-G  
BEN AFAN rosé 324-H

Produits par les Etablissements  
KREUER-NISSELE — Algérie

Deux excellents vins à servir soit en bouteilles, soit en carafons. Egalement appréciés par les cuisiniers et les convives pour la confection de plats aux vins (de la soupe au dessert).

Contre la somme de \$1.50, la Maison AU CÉP D'ANJOU vous enverra un exemplaire du livre LES PLATS AU VIN par G. Derys (épuisé en France) contenant 150 recettes de cuisine au vin 478 Avenue Ogilvy — Montréal — 274-1177

ANNONCE

Plan d'amaigrissement  
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et de vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouspous disgracieux de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Le port des "shorts" est-il ou  
non convenable au Parlement?

OTTAWA — Les femmes en shorts offensent-elles la dignité du Parlement? La réponse est affirmative à la Chambre des communes et négative au Sénat à condition qu'il s'agisse de shorts "Bermuda" descendant au genou.

La tenue sportive avec shorts, même de dimension réduite, est acceptée pour les femmes qui regardent la relève de la garde, sur la colline parlementaire, ou qui visitent les édifices du Parlement.

On peut même entrer rapidement à la Chambre durant les visites avec guide, mais en dehors des sessions, car les gardes refuseraient l'entrée aux visiteurs ainsi vêtus lorsque les travaux parlementaires sont en cours.

Apparemment, le fait de porter une jupe, même attachée à un corsage-soleil, indique le respect dû à la dignité parlementaire.

Cependant, la robe-soleil proprement dite, et le costume-pantalon, sont classés comme tenues trop voyantes, et les femmes ainsi vêtues peuvent entrer mais en restant aux places tout à l'arrière de la galerie.

Le Sénat, qu'on pourrait croire très circonspect, se montre plus libéral en permettant aux femmes portant des shorts Bermuda d'assister aux délibérations.

"Le président de l'assemblée a pris cette décision dès le début des journées de grande chaleur", a déclaré un garde portant son lourd uniforme et qui s'épongeait le front.

## A Washington

A Washington, les épouses des représentants du Congrès ont commencé une campagne "d'embellissement du touriste" pour que les visiteurs portent des jupes.

Les femmes membres du Congrès déplorent également l'attitude "je-m'en-fiche" de cette tenue vestimentaire désinvolte dans les galeries de l'édifice du gouvernement. Mais, jusqu'à présent, leurs collègues masculins ne manifestent que de l'indifférence à ce sujet.

Opinions partagées. A Ottawa le secrétaire d'Etat Judy LaMarsh s'oppose à cette tenue. "J'estime que les shorts sont des vêtements pour le sport", a-t-elle dit. Une jeune et svelte secrétaire au Parlement, qui pourtant serait attirante en shorts, partage cette opinion. Elle ajoute que ce ne sont pas les femmes les plus élégantes qui choisissent ce costume pour circuler à travers les édifices parlementaires.

360 est. rue Rachel  
Montréal  
849-4107

**JWETTE LEE**  
CHAUFFAGE - PLUMBERIE

COLONIE DE VACANCES  
A DIRECTION FRANÇAISE

Au Mont Castor (Ste-Agathe), Qué.  
Membre de l'Association des Camps du Québec  
Pour filles et garçons de 6 à 12 ans  
Quelques places disponibles pour le mois d'août  
\$40.00 par semaine (tout compris)  
Toutes les ACTIVITÉS intérieures et extérieures indispensables au développement et à la détente de vos enfants durant leurs vacances.  
Lac privé • nourriture de première qualité  
Personnel expérimenté • Atmosphère française  
Bâtiments spacieux avec toutes commodités  
Renseignements et documentation gratuite  
NADIE J. FLAMAND 819-326-0201  
C.P. 730 Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

**CONDUISEZ...**  
Jusqu'à notre stationnement intérieur et vous serez à un pas d'une nourriture et d'un service insurpassables.

**LE MIDI :** Menu d'hommes d'affaires à partir de \$1.85. Buffet chaud et froid \$2.50 complet.

**REPAS :** Dîners pour gourmet à partir de \$2.25 complet MENU INTERNATIONAL A LA CARTE

1005 GUY  
sud de  
Dorchester

**Le Martinique**  
MOTOR INN

Reservations  
au Restaurant  
866-4611

Grand stationnement intérieur

**L'ANJOU**  
Paradis des vins roses  
vous offre trois types différents:

**ROYAUME NEUVILLE**  
ROSE

Pétillant et doux  
Code: 342-G 26 oz.  
342-H 13 oz.  
Vin de réception et hors-d'œuvre, polaire de célébration. Le plus populaire de tous les vins pétillants importés.

**TRANQUILLE et sec**  
Code: 343-G 26 oz.  
343-H 13 oz.  
Vin de table pour aigre et fruits de mer, viandes blanches.

**TRANQUILLE et moelleux**  
Code: 1934 26 oz.  
Vin de table et aussi de réception. Le Prince de tous les roses du monde.

Mis en bouteilles par les Ets. DeNeuville - France

Mis en bouteilles par la Coopérative de Brissac France

Bien spécifier les Nos de Code lors de vos achats aux magasins de la R.A.Q.

# Les baissiers, plus agressifs sur nos Bourses de Montréal et Canadienne

## potins financiers

Si la Bourse de Londres a bien débuté au point que l'indice des Industriels, compilé par le Financial Times, accusa une hausse de 1,5 points durant la 1ère séance de la semaine, il faut bien reconnaître que l'on ne peut pas en dire autant pour la Bourse de N.Y., puisque l'indice des Industriels de DJ a dégringolé hier de 16,32 points à 852,83, soit la perte la plus considérable depuis l'assassinat du président Kennedy, le 22 novembre 1963. Les Bourses de Montréal et de Toronto ont mal commencé la semaine.

La guerre au Vietnam dont la durée excéderait les prévisions, le resserrement du crédit en Amérique du Nord et ailleurs, la faiblesse de la livre sterling, le sentiment partagé sur l'état des affaires, actuel et futur en Angleterre et, enfin, les perspectives inflationnistes aux E.-U., et au Canada expliqueraient la lourdeur des stocks américains et canadiens, hier.

C'est après-demain que B.C. Packers réunira à Vancouver ses détenteurs d'actions de la classe "B".

Lamontagne Limitée paiera vendredi de cette semaine à ses actionnaires 10 cts par action de la classe "A".

C'est en fin de semaine qu'Algonia Steel paiera à ses actionnaires 25 cts l'action.

## commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

### Rexspar Minerals & Chemicals Ltd modifie son capital et change de nom

Sous réserve de l'émission de lettres patentes supplémentaires confirmant la consolidation du capital de la compagnie Rexspar Minerals & Chemicals Limited, à raison de 1 action pour 5, ainsi que le changement de la raison sociale de l'entreprise pour celle de Consolidated Rexspar Minerals & Chemicals Limited et, sous réserve de l'enregistrement d'un accord en date du 15 juillet 1966, avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, Barry Exploration Limited, en son propre nom, a souscrit ferme 120.000 nouvelles actions de Consolidated Rexspar à 50 cts chacune, payables sur-le-champ. Lesdites actions seront détenues, pour fins de placement seulement, Le produit en provenant servira à l'exécution d'autres travaux de sondage au diamant sur la propriété de Consolidated Rexspar, à Birch Island, C.B., ainsi que pour les besoins généraux de la corporation, selon l'avis qui vient d'être envoyé à la Bourse Canadienne.

### Bon 1er semestre pour The Patino Mining Corporation

M. E.R.E. Carter, président et directeur-gérant de The Patino Mining, déclare en partie ceci dans son dernier message aux actionnaires: "Le profit net du premier semestre s'est élevé à \$1,004,618 (\$958,516) et le rendement par action a été de 34c (25c en 1965), basé sur les 3,875,250 actions présentement en circulation. L'augmentation est due aux meilleurs prix touchés pour le cuivre. Le revenu des placements a atteint \$174,914 (\$388,753). En 1965, un revenu spécial de \$275,300 avait été touché de la Southern Maryland Agricultural Association et inclus dans les profits. La valeur du cuivre dont le prix n'était pas encore fixé au 30 juin a été calculée à raison de 43c la livre. Si le prix fixé pour le mois de juin était réalisé pour cette production, une somme additionnelle de \$375,000 serait ajoutée aux recettes. Au 30 juin 1966, les investissements dans les filiales non consolidées figuraient dans les livres à une valeur de \$11,328,028 (\$11,469,589) avaient une valeur au marché de \$17,562,312 (\$8,805,349). Les investissements dans les sociétés associées et autres, qui figuraient dans les livres à une valeur de \$15,233,286 (\$12,895,796), avaient une valeur au marché ou une valeur estimée de \$26,309,389 (\$29,100,700). La valeur des investissements au marché à l'exclusion de la Copper Rand Mines, était de \$11,32 par action, calculée sur le nombre d'actions actuellement en circulation. Un dividende de 12½c par action a été payé le 24 juin. Au cours du trimestre terminé le 30 juin, 161,222 tonnes de minerai furent traitées à Copper Rand, soit une moyenne de 1,791 tonnes par jour. En 1965, cette moyenne quotidienne s'était établie à 1,793 tonnes. La teneur moyenne du minerai traité a été de 2,02% de cuivre et 0,036 once d'or. La production de concentrés s'est élevée à 12,837 tonnes d'un teneur de 24,4% en cuivre et 0,36 once d'or. La récupération du cuivre a été de 95,63% en moyenne, et la récupération d'or, 79,51%. L'exploration a été intensifiée au cours de la saison actuelle et d'intéressants gisements de minéraux en Nouvelle-Calédonie, au Mexique et en Espagne, ainsi qu'en plusieurs endroits au Canada sont actuellement l'objet de recherches plus poussées."

### Substitution hier d'actions d'Atlantic Sugar Refineries Co. Ltd inscrites en Bourse de Montréal

En prévision de lettres patentes supplémentaires datées du 28 juillet 1966, 5,400,000 nouvelles actions ordinaires de Atlantic Sugar Refineries Company Limited ont été inscrites à la Bourse de Montréal à 10h. a.m. hier. Ces nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale sont déjà toutes émises et en circulation et elles remplaceront les anciennes actions ordinaires de la compagnie qui seront fractionnées, à raison de trois nouvelles actions pour chaque ancienne action, détenue et enregistrée en date du 27 juillet 1966. A l'heure d'ouverture des affaires hier ainsi qu'au cours des jours subséquents, les actions seront vendues "ex-distribution" mais il est possible qu'un tiers des actions ainsi transférées au cours de cette période soient livrées immédiatement alors que le solde sera livré au fur et à mesure que les nouveaux certificats seront prêts. La livraison des actions ne sera donc complétée qu'une fois que l'actionnaire enregistré aura reçu les certificats additionnels d'actions. Les certificats additionnels d'action seront expédiés par la poste le ou vers le 5 août 1966. Le symbole "A.C.N." est utilisé sur le téléscripteur. Les anciennes actions ordinaires de la compagnie actuellement inscrites à la Bourse ont été retirées du marché à l'heure de fermeture des affaires, vendredi le 22 juillet 1966, pour faire place à l'inscription des nouvelles actions fractionnées de la compagnie.

### Vu le décalage d'heures entre l'Atlantique et le Pacifique, on en viendrait à établir des parquets satellites à la Bourse de N. Y.

Le président de la Bourse de N.Y. a suggéré hier, selon la P.A., la possibilité d'établir un ou des parquets satellites à travers les E.-U., même aussi loin que dans l'ouest de la Californie. Au dire de M. Keith Funston, ces derniers parqueteraient les spéculateurs de tous les marchés d'un service uniforme, qui éliminerait les difficultés attribuables à la différence de 3 heures entre l'Est et l'Ouest des E.-U. Ceux de l'Ouest doivent placer leurs commandes avant 12h.30 p.m. pour être exécutées avant 3h.30 p.m. soit l'heure de la clôture à Wall Street. Comme les spéculateurs de l'Ouest américain transigent de plus en plus sur la Bourse de N.Y., il importe que rien ne soit négligé pour les bien servir. Les affaires de cette dernière ont augmenté de 25 p.c. durant les 6 premiers mois de cette année, à \$21,900,000, mais malheureusement les dépenses ont presque accusé le même pourcentage d'augmentation. Comme il y a aussi un décalage d'heures entre l'Est du Canada où se trouvent les Bourses de Montréal et Canadienne et la côte du Pacifique, il serait bon que nos autorités surveillent de près ce qui se passe sur le plus grand marché mondial du monde, car que ce dernier en vienne à recourir à des parquets satellites pour la transmission à la seconde des cours des titres mobiliers transigés et il sera alors de première importance que la place locale en fasse autant, si elle veut non seulement être à la page, mais encore, conserver et accroître son volume de transactions quotidiennes.

MARCEL CLEMENT

## Actuaire à La Société des Artisans



M. Marc Fernet, A.S.A., vient d'être nommé actuaire à La Société des Artisans, coopérative d'assurance-vie. Il succède à M. Claude Lacoste, F.S.A., récemment promu directeur général de l'institution.

## Bourse de Toronto

La semaine a mal débuté sur ce marché

TORONTO — L'indice des Industriels est tombé hier à son niveau le plus bas depuis le 28 juillet 1965.

Cet indice a en effet baissé de 1,11 à 158,54.

Le virement a été de 2,469,000 actions au regard de 3,211,000 vendues.

Les banques marquaient une baisse marquée. Nouvelle-Ecosse a cédé un point à 66 3/4, Montréal 7-8 à 56 et Impériale de Commerce 1-4 à 60 3/4 et Royale 3-4 à 70 3/4.

Parmi les autres Industrielles, Alcan Aluminium a cédé 1-2 à 33 7/8 sur un déplacement de 12,947 actions et Great Lakes Power 3-8 à 25 1/4.

L'indice des aurifères a perdu 5,55 à 185,99. Dome and Giant Yellowknife ont cédé un point à 54 et 13 cent pendant que Kerr-Addison a baissé de 3-8 à 10 7/8.

Aux mines spéculatives, United Keno a gagné 1,70 à 6,75 sur un déplacement de 28,555 actions.

Parmi les pétroles de l'Ouest Scurry Rainbow a cédé 1-8 à 29, Banff un point à 13 et Pacific Petroleum 3-8 à 11 3/8, un nouveau bas.

Aux pétroles, Dynamac a cédé 40 cents à \$3,30, Canada Southern 16 cents à \$2,20 et Provo 13 cents à \$2,77.

Aux uraniums, Denison a gagné 1-8 à 67 1/4 pendant que Roman Corp., a cédé 3-8 à 16 3/4 et Rio Algom 1-4 à 27 1/4.

## Cours du dollar

MONTRÉAL — Le dollar américain a cédé hier 1,32 à \$1,07 13-32.

La livre sterling a baissé de 1-8 à \$2,99 3-4.

NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 1-32 à 93-14 au regard de 93-132 lundi dernier.

La livre sterling a haussé de 1-32 à \$2,79 5-64.

## Indices des Obligations à New York

|           | 2001 | 1001  | 1001 | 1001 | 1001 |
|-----------|------|-------|------|------|------|
| Vend.     | 75.1 | 92.8  | 82.1 | 92.8 | 87.2 |
| Sem. pas. | 75.1 | 92.8  | 82.1 | 92.8 | 87.2 |
| Mois pas. | 75.1 | 92.8  | 82.1 | 92.8 | 87.2 |
| An. pas.  | 82.2 | 100.8 | 88.3 | 92.0 | 93.3 |
| 1966 pas. | 75.0 | 92.5  | 82.1 | 92.8 | 87.2 |
| 1966 pas. | 82.2 | 100.8 | 88.3 | 92.0 | 93.3 |
| 1966 pas. | 75.0 | 92.5  | 82.1 | 92.8 | 87.2 |
| 1966 pas. | 82.2 | 100.8 | 88.3 | 92.0 | 93.3 |

## Indice Dow Jones

Ouv. Haut Bas Ferm. Diff.

30 Ind. 224.49 225.26 220.16 220.81 - 5.16

13 Util. 132.78 134.54 132.42 133.34 - 0.60

43 Stps 305.67 308.52 299.84 300.90 - 4.97

## Selon le dernier rapport bi-mensuel

Voici des tableaux donnant la position des baissiers sur les Bourses de Montréal et Canadienne — ils embrassaient 334,000 actions au 15 juillet 1966 vs 292,885 au 30 juin de la même année et au regard de 452,894 au 15 juillet de l'an dernier. On trouvera ci-dessous les détails.

## BOURSE DE MONTRÉAL

| Compagnie            | Actions | Compagnie                | Actions |
|----------------------|---------|--------------------------|---------|
| Alcan Aluminium      | 100     | Distillers-Seagram       | 525     |
| Alliance Credit      | 8,100   | Dominion Textile         | 1,000   |
| Asbestos             | 140     | Dupont of Canada         | 700     |
| Atlantic Sugar       | 125     | Interprovincial Pipeline | 100     |
| Bathurst             | 300     | Laurentide Finance       | 300     |
| Brinco               | 1,050   | Loblaws B                | 300     |
| Cdn. Breweries       | 300     | Montreal Trust           | 100     |
| C.P.R.               | 100     | Power Corp.              | 500     |
| Chemcell             | 100     | Traders Finance A        | 100     |
| City & District Bank | 100     | Trans-Canada Pipe Line   | 155     |
| Comingo              | 1,175   | Westcoast Transmission   | 600     |
| Denison Mines        | 100     |                          |         |

Valeurs: 23 Total: 16,070

## BOURSE CANADIENNE

| Compagnie           | Actions | Compagnie             | Actions |
|---------------------|---------|-----------------------|---------|
| Agassiz Mines       | 36,214  | Midepas               | 1,700   |
| Alscope Cons.       | 4,100   | Mistango River        | 500     |
| Anglo-American Moly | 3,500   | Mount Costigan        | 200     |
| Anthracite Mining   | 1,000   | Mount Pleasant        | 500     |
| Campbell Chib       | 100     | Native Mineral        | 2,400   |
| Cessland            | 500     | New Imperial Mines    | 15,000  |
| Chipman             | 64,550  | Orchard               | 100     |
| Devils Elbow        | 10,000  | Patricia Silver       | 19,200  |
| Dolsan              | 3,850   | Peace River           | 500     |
| Dynamic Pete        | 1,500   | Phoenix Cdn. Oil      | 2,752   |
| Futurity            | 34,032  | Rancheria             | 7,000   |
| Equity Exploration  | 8,500   | Roy. Am. Pete. "Wits" | 10,700  |
| Garney Mines        | 14,000  | Rusty Lake            | 2,000   |
| Jubilee Iron        | 100     | St. Lucie             | 6,000   |
| Kiena Gold          | 3,000   | Standard Gold         | 1,000   |
| Kodiak Pete         | 139     | Upton Copper          | 15,500  |
| Louanna Gold        | 800     | Westair Mines         | 1,000   |
| Merrill Island      | 6,000   | Western Tin           | 9,500   |
|                     |         | Wisconsin Mining      | 30,753  |

Valeurs: 38. Total: 317,990

## Reprise des négociations entre l'ALCAN et le Syndicat, à Kitimat

Une grève en ce moment serait illégale

KITIMAT — Commentant le récent vote de grève pris par le syndicat local sans surveillance gouvernementale et l'avis de grève remis à la compagnie le 22 juillet par le local 5115 des Métallurgistes unis d'Amérique, le directeur des usines de l'Aluminium du Canada, Ltée, à Kitimat, C.B., M. G. H. Gwyn a déclaré: "Une grève pourrait être évitée si un climat de confiance et de réflexion présidait aux négociations, la loi interdit toute grève quand les différentes étapes prévues par la Loi des relations ouvrières de la Colombie-Britannique n'ont pas été suivies."

"Le conciliateur qui a mis fin récemment à ses pourparlers avec les représentants patronaux et syndicaux devait transmettre ses recommandations au ministre du Travail, qui à son tour, devait notifier la compagnie et le syndicat de ses conclusions. Le ministre a fait parvenir ses conclusions par courrier le 21 juillet aux deux parties en cause sans toutefois recommander l'intervention d'un comité de conciliation."

"A partir de cette date, les deux parties disposent d'une période de 18 jours pour demander qu'un vote de grève soit pris sous surveillance gouvernementale. Si un tel vote est exigé, il doit être pris et prévaloir sur tout autre vote de grève." "Le délai de 18 jours

dans ce cas-ci prendrait fin le 7 août et toute grève commençant le ou avant cette date, ou même avant qu'un vote de grève soit pris sous surveillance gouvernementale, s'il était exigé, serait illégal."

Entretiens, les négociateurs patronaux et syndicaux rencontreront les représentants gouvernementaux, M. G. Carmichael, pour reprendre les négociations. M. Carmichael doit arriver à Kitimat demain.

## Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co., 430 ouest, boul. Dorchester

| Adanac Mutual Funds          | 2.80  | 3.08  |
|------------------------------|-------|-------|
| Andree Equity                | 3.22  | 3.52  |
| All Canadian                 | 4.29  | 10.18 |
| All Canadian Div.            | 4.29  | 10.18 |
| American Growth              | 4.29  | 10.18 |
| Canadian Investors           | 4.29  | 10.18 |
| Beaubien Corp.               | 89.01 | 42.34 |
| Canada Growth Fund           | 4.29  | 10.18 |
| Canadian Security Fund       | 4.29  | 10.18 |
| Can. Gas & En. Fd. Div.      | 9.80  | 10.85 |
| Canadian Trust Inv. Fd.      | 4.29  | 10.18 |
| Canfund Co. Ltd.             | 11.55 | 83.81 |
| Canadian Div. Fd. of Cda     | 4.29  | 10.18 |
| Collective Mutual Fund       | 4.01  | 6.53  |
| Commonwealth Inv.            | 10.12 | 11.28 |
| C. I. Leverage               | 9.83  | 10.77 |
| Corporate Investors          | 5.61  | 6.17  |
| Diversified Inv. Fd. S. & A  | 4.34  | 4.75  |
| Diversified Inv. Fd. S. & A  | 5.69  | 6.25  |
| Dominion Dividend Fund       | 4.34  | 4.75  |
| Dominion Dividend Fd. (N.R.) | 4.34  | 4.75  |
| Dominion Dividend Fd. (N.R.) | 4.34  | 4.75  |
| Dynasty                      | 12.56 | 13.19 |
| Dominion Equity Inv. Ltd.    | 5.81  | 6.24  |
| Entares                      | 14.88 | 15.20 |
| European Growth Fund         | 4.37  | 4.78  |
| Federated Financial          | 4.56  | 4.98  |
| Federated Growth             | 4.56  | 4.98  |
| Fonds Collectif "A"          | 7.05  | 7.46  |
| Fonds Collectif "B"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "C"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "D"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "E"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "F"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "G"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "H"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "I"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "J"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "K"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "L"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "M"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "N"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "O"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "P"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "Q"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "R"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "S"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "T"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "U"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "V"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "W"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "X"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "Y"          | 5.31  | 5.68  |
| Fonds Collectif "Z"          | 5.31  | 5.68  |

## INDICES à MONTRÉAL

|           | 451n   | 1301   | 70a    | 85c    | 85c    | 85c    |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Lundi     | 157.91 | 139.36 | 114.93 | 150.40 | 113.94 | 111.53 |
| Vend.     | 159.88 | 140.12 | 115.94 | 152.01 | 115.53 | 111.53 |
| S. pas.   | 161.47 | 141.54 | 118.31 | 153.65 | 116.46 | 111.53 |
| Mois pas. | 161.23 | 141.35 | 118.17 | 153.57 | 116.49 | 111.53 |
| 1966 pas. | 171.29 | 150.41 | 122.91 | 164.02 | 129.44 | 111.53 |
| 1966 pas. | 171.29 | 150.41 | 122.91 | 164.02 | 129.44 | 111.53 |
| 1966 pas. | 171.29 | 150.41 | 122.91 | 164.02 | 129.44 | 111.53 |
| 1966 pas. | 171.29 | 150.41 | 122.91 | 164.02 | 129.44 | 111.53 |
| 1966 pas. | 171.29 | 150.41 | 122.91 | 164.02 | 129.44 | 111.53 |

## INDICES à TORONTO

|           | In     | ut     | bm     | huile Ind. G. |
|-----------|--------|--------|--------|---------------|
| Lundi     | 133.84 | 133.99 | 99.97  | 101.81        |
| Vend.     | 135.45 | 135.54 | 99.74  | 102.68        |
| S. pas.   | 142.29 | 143.64 | 97.77  | 104.04        |
| Mois pas. | 144.14 | 145.58 | 95.51  | 105.56        |
| 1966 pas. | 157.26 | 163.25 | 72.29  | 93.52         |
| 1966 pas. | 175.50 | 184.53 | 94.22  | 117.34        |
| 1966 pas. | 159.49 | 158.58 | 84.15  | 102.40        |
| 1966 pas. | 178.22 | 187.90 | 87.49  | 114.73        |
| 1966 pas. | 174.05 | 161.78 | 73.58  | 104.93        |
| 1966 pas. | 157.81 | 143.06 | 116.03 | 147.29        |

## INDICES à NEW YORK

|           | 30in  | 1301  | 1501  | 401c  |
|-----------|-------|-------|-------|-------|
| Lundi     | 456.9 | 167.9 | 147.8 | 308.2 |
| Vend.     | 457.3 | 170.2 | 147.8 | 308.2 |
| Sem. pas. | 456.5 | 174.5 | 150.4 | 320.2 |
| Mois pas. | 457.3 | 174.5 | 150.4 | 320.2 |
| An. pas.  | 468.0 | 184.2 | 167.2 | 319.3 |
| 1966 pas. | 537.9 | 213.9 | 170.5 | 349.7 |
| 1966 pas. | 448.0 | 167.9 | 147.8 | 308.2 |
| 1966 pas. | 523.3 | 194.5 | 178.2 | 338.3 |
| 1966 pas. | 431.4 | 149.3 | 162.6 | 308.0 |

## Bourse de Montréal

La liste locale faiblissait hier

La cote présentait une tendance générale à la baisse hier en place locale.

Alcan a été la valeur la plus active, accusant une baisse de 1-8 à 33 5-8. Banque de Montréal a cédé 1-4 à 55 1-2 dans le cadre d'une activité modérée et parmi les uraniums Denison a baissé d'un point à 67. Rio Algom a perdu 3-8 à 27 et Canada Cement un point à 40 3-4.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 63 contre 14.

Le virement industriel a été de 127,400 actions et celui des mines et pétrolières de 907,200.

Aux banques, Royale a cédé 1-2 à 70 1-2, un nouveau bas et Toronto-Dominion 1-2 à 60 1-2.

Dominion Bridge a cédé 1-2 à 19 1-2 et Trans-Mountain Pipe Lines 1-2 à 16, deux nouveaux bas.

Price Bros. Paper a perdu 5-8 à 14 1-8 cependant que Bathurst et MacMillan ont baissé de 1-2 chacune. Domtar a perdu 1-4.



## Québec augmentera de \$2 à \$3 millions les prêts aux pêcheurs

LES-DE-LA-MADELINE.— Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, a annoncé au cours d'un voyage aux Îles-de-la-Madeleine, en fin de semaine, que le gouvernement se propose de majorer de \$1.000.000 annuellement les prêts aux pêcheurs du Québec, qui sont actuellement de \$2.000.000 par année.

Le ministre a dit que cette nouvelle mesure serait probablement adoptée au cours de la prochaine session de la législature, qui doit s'ouvrir en septembre, et qu'elle serait en vigueur le 1er avril 1967, avec le début de la prochaine année fiscale.

M. Bellemare affirme que ce n'était pas un secret que cette mesure correspondait bien au plan de développement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dressé par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec, après trois ans d'études.

## La CSN souhaite bonne chance aux Métallos de Havre St-Pierre

C'est en souhaitant bonne chance aux grévistes de la compagnie Québec Iron and Titanium, à Havre St-Pierre, que le directeur régional de la CSN à Sorel, M. Roland Pepin, a répondu aux accusations du syndicat des Métallos, basées sur les dires du chef négociateur de la compagnie, La CSN représente les employés de QIT

à Sorel, qui ont signé récemment une nouvelle convention, et les Métallos représentent les employés de la même compagnie à Havre. Voici le texte du télégramme adressé hier au syndicat des Métallos de Sept-Îles, par M. Pepin et par M. Maurice Bellemare, président du syndicat des ouvriers du fer et du titane de Sorel:

"Les propos du chef négociateur de la Q.I.T. à propos des pressions de la CSN et du syndicat des ouvriers du fer et du titane de Sorel (CSN) pour que les travailleurs de Havre St-Pierre ne reçoivent pas d'avantages supérieurs à ceux de Sorel sont faux et contraires à la vérité.

"Nous souhaitons que votre grève dure le moins longtemps possible et que vous retourniez au travail seulement lorsque vous aurez eu gain de cause dans toutes vos demandes. "Bonne chance et bons succès".

## Les Métallos veulent empêcher le départ de la compagnie Royal

Le syndicat des Métallos (FTQ) a demandé au ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, d'intervenir auprès de la compagnie Royal Typewriter pour empêcher cette filiale d'une société américaine de déménager son usine montréalaise en Nouvelle-Écosse. Le départ de cette usine affectera plus de 200 employés.

Le représentant du syndicat des Métallos, M. Jean Beaudry, mentionne dans sa lettre au ministre que "la compagnie a totalement manqué de respect et de civisme envers ses employés en leur annonçant cette troublante nouvelle".

M. Beaudry signale qu'au cours des récentes négociations entre la compagnie et le syndicat, les représentants patronaux n'avaient jamais laissé entendre qu'ils déménageraient leur usine de Montréal à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Il mentionne également que 108 employés d'un département de l'usine avaient appris — alors qu'ils étaient en vacances — que la compagnie avait plus besoin de leurs services. "Partis en vacances le 8 juillet, dit-il, ces employés ont reçu de la compagnie une lettre enregistrée — datée du 8 juillet — les avisant qu'ils étaient licenciés".

Dans sa lettre au ministre, M. Beaudry mentionne que la compagnie Royal Typewriter est "une filiale d'une puissante et riche compagnie américaine, Litton Industries, qui se vante de faire des affaires de l'ordre de plus d'un milliard de dollars par année".

"Il est temps, a dit M. Beaudry, que certaines compagnies arrêtent d'afficher du mépris envers leurs employés québécois et de considérer le Québec comme une quantité négligeable".

## La marche des tracteurs réunit plus de 600 fermiers en Ontario

Plus de 600 fermiers ontariens ont protesté hier contre les prix qui leur sont payés pour le lait et la production agricole en général, en déambulant à dos de tracteurs sur les routes de plusieurs régions ontariennes.

La plupart des manifestations ont été circonscrites aux localités auxquelles appartiennent les fermiers, mais quel-

ques-uns ont entrepris une excursion de trois jours qui doit les conduire dans la capitale ontarienne où ils feront valoir leurs griefs auprès du premier ministre Roberts.

Les manifestations d'hier ont entraîné quelques embouteillages, notamment sur la route 17 entre Montréal et Ottawa où la police a dû détourner la circulation vers l'ancienne route.

Le surintendant de la police provinciale de l'Ontario, M. A.E. Ayers, a fait savoir à Lobo que si la circulation est retardée par suite des manifestations, les agents demanderont aux agriculteurs de quitter la voie jusqu'à ce que la circulation retrouve son rythme normal. M. Ayers a donné ordre aux protestataires, membres du Ontario Farmers Union, de maintenir un espace de 800 à 1.000 pieds entre chaque tracteur.

Quant au premier ministre Roberts, il a déclaré à London qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier les requêtes des fermiers. Le premier ministre revient d'un voyage de pêche au Labrador.

## En Allemagne de l'Ouest, la cour décrète inconstitutionnelles les subventions de l'Etat aux partis

BONN — La Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne de l'Ouest, dont les décisions sont sans appel, vient de décréter que les subventions de l'Etat aux partis politiques violent la constitution du pays. Elle a déclaré nulles les dispositions d'un article de la loi des finances de 1965 en vertu desquelles le ministre de l'Intérieur verse \$38 millions de marks par année (\$9.260.000)

en subventions aux partis politiques, proportionnellement à leurs forces respectives.

La Cour considère que la formation des partis politiques et leur action résultent du libre concours des opinions et de la volonté des citoyens, et que l'Etat n'a pas le droit d'intervenir dans ces domaines. Le parti social-démocrate dans le Land de Hesse avait réclamé, à la fin de 1965, d'annuler cette disposition de la loi des finances en s'appuyant sur l'article 21, paragraphe 1, de la loi fondamentale (la constitution) de la République fédérale allemande. Il invoquait que les partis, d'après leurs structures, doivent être considérés comme "des groupes qui se font librement concurrence par leurs propres forces et sont indépendants de l'Etat".

Le tribunal admet toutefois que les frais des campagnes électorales pourraient continuer d'être assumés par l'Etat. Sur ce point, il va plus loin que le parti social-démocrate ne l'aurait probablement voulu: il a déclaré que le législateur "devait tenir compte de tous les partis qui ont pris part à la campagne électorale et ont obtenu un pourcentage minimum de voix qui doit être considérablement au-dessous de la limite de 5 p.c." nécessaire pour être représenté au Bundestag (parlement fédéral) et dans la plupart des Landtags (parlements régionaux). Elle donne ainsi raison à trois petits partis qui s'étaient plaints d'être exclus de la répartition des crédits.

En présentant sa requête, l'opposition officielle, le parti social-démocrate espérait mettre dans l'embarras les deux partis gouvernements, l'Union chrétienne-démocrate et le parti libéral, qui recevaient la part du lion: 32 millions de marks par année, de 32,5 millions pour la C.D.U. et 4,8 millions de marks (\$1,3 million) pour la C.S.U.

D'autre part, le parti social-démocrate peut faire état de finances solides et claires, batiées sur les cotisations de 600.000 membres qui lui fournissent, selon des chiffres cités par un dirigeant du parti en avril dernier, une centaine de millions de marks (\$27 millions environ). Par contre, les ressources des deux partis gouvernementaux qui proviennent des cotisations jouent un rôle insignifiant par rapport aux dons de personnages ou de firmes dont la liste est loin d'être clairement établie.

La décision de la cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe risque de rendre les partis "bourgeois" (chrétien-démocrate et libéral) plus dépendants qu'ils ne le sont actuellement des bailleurs de fonds plus ou moins désintéressés et de renforcer les liens qui unissent déjà le parti majoritaire chrétien-démocrate à la grande industrie. Enfin, le parti social-démocrate reprochait au parti majoritaire d'avoir tendance à confondre les fonds publics et les fonds du parti et à utiliser les premiers à des fins de propagande.

## La vie universitaire

### Dans les collèges

La Fédération des collèges classiques annonce que les décisions suivantes s'appliqueront dans les collèges en septembre prochain:

Le Collège de St-Laurent abandonnera complètement le cours secondaire (alors qu'il avait annoncé sa disparition progressive l'an dernier) à la suite d'un contrat avec la Commission des écoles catholiques de St-Laurent. Les classes de 8e à 11e classique seront offertes par la commission scolaire dans des locaux loués du collège.

Le Collège St-Ignace, abandonnera progressivement le cours secondaire, ne recevant plus d'élèves en 8e classique. Par contre, il accueillera en Belle-Lettres des jeunes filles, à la suite de la décision de deux collèges féminins du nord de Montréal, les collèges Marie-Anne et Regina Assumpta, d'abandonner progressivement le cours classique.

Le Collège Mont-St-Louis, qui était pensionnat et externe depuis sa fondation en 1888, abandonnera le pensionnat; désormais, tous les élèves seront externes. D'autre part, il recevra des jeunes filles.

Les collèges du Nord-Ouest québécois grouperont, sous un même nom, toutes les institutions d'enseignement du niveau post-secondaire des villes sœurs de Rouyn-Noranda: le collège de Rouyn, l'école normale Notre-Dame-de-Grâce, l'école des infirmières, l'école de technologie et quelques cours de la commission scolaire régionale du Cuivre.

Le Collège de l'Assomption accueillera des jeunes filles au cours collégial (4 dernières années du classique) sous le régime de l'externat. Garçons et filles seront en outre admis en Belles-Lettres spéciale (avec ou sans latin) après la 11e scientifique.

Les étudiants des classes de Rhétorique et de Philosophie ne suivront plus leurs cours au séminaire du Sacré-Coeur (St-Victor de Beauce); ils poursuivront leurs études au séminaire St-Augustin, à Cap-Rouge. Le séminaire du Sacré-Coeur continuera de recevoir les élèves du niveau secondaire (incluant Belles-Lettres). Il acceptera aussi des jeunes qui, sans être des vocations tardives se destinent au sacerdoce.

Le Collège du Nord-Ouest québécois grouperont, sous un même nom, toutes les institutions d'enseignement du niveau post-secondaire des villes sœurs de Rouyn-Noranda: le collège de Rouyn, l'école normale Notre-Dame-de-Grâce, l'école des infirmières, l'école de technologie et quelques cours de la commission scolaire régionale du Cuivre.

## La FCAI lente de déloger l'UIOVD

### Shane qualifie de "piraterie syndicale" les procédés de Lucien Tremblay dans le vêtement

M. Bernard Shane, vice-président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement, dénonce la Fédération canadienne "des soi-disant Associations indépendantes", en l'accusant de ce qu'il a appelé "une tentative honteuse de sabotage" contre des négociations qui touchent quel-

que 12.000 ouvriers de l'industrie de la mode de Montréal.

Le chef syndical dit dans un communiqué qu'en proposant ses services de représentation à la partie patronale, la FCAI cherche "de façon grossière et flagrante à installer le syndicalisme de boutique" dans l'industrie de la mode, à la veille de la conciliation qui doit débiter aujourd'hui. "Il n'y a pas l'ombre d'un doute que ce coup de poignard dans le dos porté par M. (Lucien) Tremblay (président de la FCAI) sera rejeté par les ouvriers du vêtement pour dames de Montréal", a déclaré M. Shane.

L'UIOVD, présentement en négociations avec la Guilde des Manufacturiers de la robe et du vêtement sport de Montréal, représente les ouvriers de la mode de la métropole depuis 30 ans. La présente convention collective de travail, qui touche 12.000 ouvriers dans quelque 250 ateliers, expire dimanche prochain.

Les pourparlers pour le renouvellement du contrat ont atteint une impasse récemment, lorsque la Guilde a rejeté les demandes de l'UIOVD d'une augmentation générale de salaire de 30%, d'une hausse de \$1,50 l'heure pour les coupeurs et d'autres améliorations importantes du contrat. Le syndicat a alors fait appel aux services de conciliation du ministère du travail du Québec.

M. Shane a formulé ses commentaires sur la Fédération canadienne des Associations indépendantes après avoir appris que le groupe était entré en communication avec des employeurs individuels, leur offrant "une entente sans grève" — par l'entremise de la Guilde ou sans elle. L'UIOVD a dit que la lettre de M. Tremblay aux employeurs, datée du 18 juillet, déclare:

## Récompense de la bourse Miner

GRANBY — Un jeune étudiant de 17 ans, Gilles Archambault du collège Mgr Prince de Granby, a remporté la première bourse d'étude commémorative W. H. Miner d'un montant de \$2.400, qui sera décernée dorénavant annuellement par la compagnie Miner Rubber Limitée, de Granby.

Le récipiendaire a été choisi par un jury formé de personnes éminentes du monde de l'enseignement. Il vient de terminer sa 11ème année classique et s'apprête à obtenir son baccalauréat et arts avant d'entreprendre ses études universitaires. Il est le fils de M. et Mme Doris Archambault, 87, rue Laval, Granby.

La bourse d'étude a été instituée dans le but d'encourager la poursuite d'études supérieures, particulièrement en commerce et en administration commerciale, chez les étudiants de la région de Granby.

Le président de la compagnie avait déclaré, en annonçant la création de cette bourse d'études en janvier dernier, que le commerce et l'industrie dévalaient une responsabilité envers la jeunesse désireuse de s'instruire.

## Les employés de Rod Service demandent la conciliation

L'entente qui régissait leurs conditions de travail est expirée depuis le 3 janvier 1966. La plupart des employés sont des chauffeurs de camions, et leur salaire est présentement de \$1,97 l'heure. Ils ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire pour le temps supplémentaire.

Un communiqué du syndicat déclare que la grève des employés de Rod Service aurait pour effet de paralyser complètement le service des postes dans la région métropolitaine et dans plusieurs villes du Québec. Il énumère ainsi les principaux contrats que la compagnie détient avec le ministère des postes: Montréal et Street Letter Boxes, 557.191; Montréal et Parcel Post, 578.800; Montréal et Railway Stations and Wharves, 549.793; Montréal et Postal Stations and Shuttles, 533.800; Montréal Special Delivery, 523.690; plusieurs autres contrats dont Lachine, Pointe aux Trembles, Montréal-Hawkesbury, Montréal-Mont-Laurier, Montréal-St-Agathe des Monts, Montréal-Drummondville et Ottawa.

Les employés, au nombre de 350 environ, sont représentés depuis novembre 1965 par un syndicat affilié à la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN). Auparavant ils étaient d'un syndicat indépendant.

### AVIS

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes figurant dans les livres, actuelles et futures à General Factors Limited et telle assignation a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, le 22 juillet 1966 sous le numéro 1927401.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. Georges Sphakakis, faisant affaires seul sous le nom de George Sphakakis Reg'd, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927402.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927403.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. Fraser Valley Frosted Foods Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927404.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927405.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927406.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927407.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927408.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927409.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927410.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927411.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927412.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927413.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927414.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927415.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927416.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927417.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927418.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927419.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927420.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927421.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927422.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927423.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927424.

### AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que "ERIK PASBORG", officier de marine domicilié et résidant sur l'avenue Lower Whitlock, Hudson Heights, P.Q., s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de "ERIK PASBORG LAURITSEN".

Montréal, ce 13ème jour de juillet, 1966.

O'BRIEN, HOME, HALL, NOLAN, SAUNDERS, O'BRIEN & SMYTH, Procureurs du requérant

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927425.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927426.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927427.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927428.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927429.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927430.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927431.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927432.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927433.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927434.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927435.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927436.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927437.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927438.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927439.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927440.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927441.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927442.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927443.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927444.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927445.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927446.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927447.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927448.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. HANGER (Quebec) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 juillet 1966, sous le numéro 1927449.

### AVIS

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 157-1 du code civil de la Province de Québec, que Vaillancourt Pontiac-Buick Ltd dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 26 jour du mois de juin 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval le 15e jour du mois de juillet 1966 sous le numéro 223232.

Date à Montréal, Qué., ce 18e jour du mois de juillet 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

L'avion s'abat où il devait jouer hier

# Enquête sur la tragédie qui a emporté Tony Lema, son épouse et deux autres personnes



LE  
SPORT  
CHEZ LES  
JEUNES

Les spectateurs, au nombre de 5.000, furent régalsés à souhait, lors de la grande finale du 66<sup>e</sup> Tournoi provincial de baseball pee-wee, au parc Lafontaine de Montréal ces jours derniers... Richard Bonami, du Kiwanis-Est, et Pierre Richer, des Loisirs Ste-Catherine, les deux lancers débutants, avaient déjà réussi une joute sans point ni coup sûr au cours du tournoi... La pluie aidant, les deux clubs avaient bénéficié de quelques jours de repos qui permettaient aux joueurs des deux clubs de se présenter en grande forme, contrairement aux années passées où les finalistes en étaient souvent à leur troisième joute en autant de jours.

C'est Richer qui avait le meilleur sur Bonami, même si chacun n'accordait que quatre coups sûrs, permettant au Ste-Catherine de l'emporter 2-1 et procurant une troisième victoire en quatre ans à une équipe représentant la Ligne pee-wee du parc Lafontaine... Bonami, par contre, fut un peu responsable de sa défaite puisqu'il accorda le point gagnant sur deux mauvais lancers, à l'avant-dernière manche.

Une nombreuse record de 34 équipes prirent part au tournoi, dont deux équipes de Québec et deux des Trois-Rivières... L'organisateur du tournoi, M. Maurice English, directeur des sports au Centre de l'Immaculée-Conception, a réussi un autre coup de maître, et mériterait que son oeuvre entre dans les cadres de l'Expo l'an prochain.

chain... Les milliers d'amateurs qui ont suivi les péripéties du tournoi seraient tout à fait d'accord avec cette décision.

Face au souffle rajeunissant qui anime les dirigeants du tennis au Canada, la maison Pepsi-Cola est revenue sur sa décision et accorde de nouveau son appui financier aux Championnats de tennis junior du Canada, qui seront disputés à Ottawa, au club Rideau, du 11 au 20 août... L'enthousiasme des dirigeants de l'Association de tennis du Québec a peut-être joué un rôle décisif dans cette décision.

Lors des récents championnats provinciaux d'athlétisme pour cadets (16 ans et moins) et benjamins (14 et moins), trois jeunes de chez nous ont établi de nouvelles marques... Angela Montemiglio, 15 ans, de la Palestre Nationale, Barbara Dinning et Gurdeep Singh, de St-Lambert, sont les défenses de nouveaux records provinciaux... Le titre de meilleur athlète a été partagé entre Singh et Carole Maille, aussi de St-Lambert, avec cinq médailles d'or chacun.

Même si Ottawa n'est plus représentée dans la Ligue de crosse du Québec, ce sport n'en est pas moins vivant dans la Capitale... Chez les pee-wee, on signale la présence de deux joueurs prometteurs, Richard Robert et Pierre Mineault, qui ont récemment enfilé cinq buts chacun.

LANSING, Illinois — Les inspecteurs de l'Aviation fédérale américaine enquêtent hier sur la tragédie aérienne qui a causé la mort de Tony Lema, son épouse et deux autres personnes.

Lema, âgé de 32 ans et surnommé "Champagne Tony" dans le monde du golf, est mort dans les décombres enflammés d'un petit bimoteur, qui s'est écrasé dimanche près du septième trou du parcours de golf de Lansing.

L'épouse de Lema, Betty, âgée de 30 ans et ancienne hôtesse de l'air, le pilote, Mme Doris Mullen et le copilote, le Dr George Bard, ont également perdu la vie dans cette tragédie.

Les Lema avaient noté l'avion Bonanza après le tournoi de la PGA, où Lema avait terminé au 34<sup>e</sup> rang à Akron. Ils se rendent à Crète, Ill., où Tony devait participer hier à un tournoi d'une journée.



Cette photographie de Tony "champagne" Lema a été prise en 1962, alors que l'excellent golfeur professionnel venait de remporter, pour la deuxième année, l'Omniun du Mexique.

L'avion devait atterrir à l'aéroport Hammond de Chicago, près de Lansing.

L'épouse de Mme Mullen, le Dr Wylie Mullen, qui attendait à l'aéroport, a déclaré que l'avion avait fait le tour du terrain sans difficulté apparente, mais l'un ou les deux moteurs se sont éteints alors que l'avion survolait le terrain de golf à basse altitude, mais ils sont repartis brièvement.

Un témoin oculaire, Bud Dorton, a prétendu qu'il était évident que le pilote tentait de faire un atterrissage d'urgence sur le parcours, mais que l'avion avait changé de direction afin d'éviter un groupe de personnes sur son passage.

Alors qu'on prenait les dispositions pour les services funéraires, on a disputé l'omnium de Lincolnshire, dédié à Lema.

REACTIONS

"Il est impossible de penser que Tony ne sera plus parmi nous", a déclaré Tommy Jacobs, président du comité des joueurs de la PGA.

"Tony était un des vrais grands bonhommes dans la tournée", a dit Jackie Nicklaus.

Le gérant de Lema, Fred Corcoran, a révélé que le couple avait noté l'avion de Mainline Aviation Inc., de Joliet, Ill., parce qu'un autre avion ne s'était pas rendu à Akron après le tournoi de la PGA.

Mme Mullen, mère de quatre enfants, avait volé pendant plus de 2.000 heures. Elle-même et Bard étaient détenteurs de parts dans cette compagnie, dont son mari était le président.

Lema était sorti vainqueur de plusieurs tournois importants, y compris l'Omniun britannique en 1964, lequel lui avait permis de participer à la série mondiale du golf, où il avait vaincu Ken Venturi, Nicklaus et Arnold Palmer tout en récoltant la somme de \$50.000.

Il avait gagné ses meilleures bourses en 1965 alors que son total officiel a atteint \$101.816,62 soit le deuxième plus important après celui de Nicklaus cette année-là.

## Cepeda a bondi du 6<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang

NEW YORK — Orlando Cepeda est un véritable géant chez les Cards, dominant le St. Louis pour la moyenne au bâton et les circuits tout en étant dans la lutte en vue du championnat des frappeurs de la Ligue Nationale.

Grâce à ses 14 coups sûrs en 31 essais la semaine dernière, le gros joueur de premier but est passé du sixième au quatrième rang des frappeurs, seules à six points de Willie Stargell, qui, avec une moyenne de .337, suit le meneur, son coéquipier Matty Alou, du Pittsburgh, à .347. Un autre Pirate, Roberto Clemente, affiche une moyenne de .332.

Les Cards ont obtenu Cepeda des Giants de San Francisco en mai dernier, en échange du lanceur Ray Sadecki, qui n'a remporté que deux victoires depuis contre cinq revers. Cependant, Cepeda a récolté 16 circuits et 47 points produits.

Ligue Américaine

Dans la ligue Américaine, le champion des deux dernières saisons, Tony Oliva, du Minnesota, menace le meneur Russ Snyder, du Baltimore. Ce dernier a perdu cinq points la semaine dernière, réduisant sa moyenne à .330 tandis que Oliva faisait un gain de six points en portant sa fiche à .329.

Par ailleurs, Frank Robinson, des Orioles, a gagné 17 points en portant sa moyenne à .325. De plus, ses six circuits lui ont permis de prendre la tête chez les coupeurs avec un total de 28 points en 23 récoltés par Joe Pepitone, des Yankees de New York.

L'un des plus grands conducteurs de voitures de série aux États-Unis, Norm Nelson, de Racine, Wis., s'est inscrit à la Kew-Forest 250, la course de voitures de série de modèles récents qui aura lieu à Mosport le 30 juillet. Cette épreuve est sanctionnée par la USAC.

Le gagnant de cette course obtiendra environ \$3.200 sur le montant total des bourses qui est de \$22.000. Le vainqueur recevra également le trophée Coca-Cola Life.

Bobby Nichols, gagnant de l'omnium de golf récent du Minnesota et Dave Marr, qui a défendu son titre de la PGA à Akron, ont les derniers inscrits dans l'omnium de golf canadien qui aura lieu au club Shaughnessy de Vancouver du 29 septembre au 2 octobre prochain. Les joueurs se disputent alors la coupe d'or Seagram.

Nichols, un golfeur professionnel de 30 ans qui a perdu le titre de la PGA à Dave Marr, a remporté sa première victoire de l'année dans l'omnium du Minnesota. Il a ainsi mérité une bourse de \$20.000 portant son total de gains à \$225.000 au cours des quatre dernières années. Il a connu ses plus grands succès en 1964 lorsqu'il a gagné l'omnium mondial et le tournoi de la PGA pour une cinquième place au classement final des boursiers.

Pour la troisième année consécutive, on aura l'occasion de voir évoluer, sur une piste de terre, les artistes et les journalistes à bord de "stock car" au Kempton-Park, de Laprairie, Chemin St-Jean.

L'an dernier, les deux artistes bien connus, Pierre Marcotte et Robert Demontigny, s'étaient révélés de véritables conducteurs de ces bolides. Cette année, pour la première fois, le trophée "Jacques Duval" sera mis à l'enjeu. Jacques Duval lui-même, le populaire conducteur de voitures de course, donnera le signal du départ, le 7 août prochain.

Pour la troisième année consécutive, le secteur Ste-Rose organise un tournoi de football provincial midjet à Ville de Laval. L'an passé le tournoi fut un succès complet lorsque l'équipe de St-Eustache remporta la victoire sur le Ste-Rose au compte de 3 à 2. Plus de 25 équipes ont participé

Al Kaline, du Detroit, occupe le troisième rang avec une moyenne de .318, devançant Brooks Robinson, du Baltimore, à .303. Celui-ci a produit huit points la semaine dernière et domine le circuit avec un total de 81.

Enfin, Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, continue de dominer la Ligue Nationale avec un total de 29 circuits et 75 points produits.

## 16<sup>e</sup> triomphe de Marichal

SAN FRANCISCO — Le lanceur étoile Juan Marichal a permis aux Giants de San Francisco de se rapprocher du sommet du classement de la Ligue Nationale, hier après-midi, en leur donnant un triomphe de 2 à 1 aux dépens des Pirates de Pittsburgh, présents détenteurs de la 1<sup>ère</sup> position.

Marichal a affiché une performance de six coups sûrs et il a aidé sa propre cause en marquant lui-même le point gagnant, à la troisième manche. C'était sa seizième victoire, cette saison. Marichal a retiré dans l'ordre les 15 frappeurs à lui faire face avant de permettre à Jim Pagnaroni de frapper un double à la sixième manche.

Pittsburgh 000 000 000-1 6 3  
San Francisco 002 000 000-2 7 0  
Pryman, McLean, 4. Pagnaroni, Marichal et Virgil G. Marichal, 16-4. P. Pryman, 8-5.

## En bref

PHILADELPHIE — William B. Putnam, président de la nouvelle équipe de Philadelphie dans la Ligue Nationale de hockey, sera le porte-parole des six clubs de la nouvelle division du circuit.

M. Putnam s'est vu confier ce poste lors d'une réunion des directeurs des nouvelles équipes, à Minneapolis. C'est lui qui représentera la nouvelle division dans ses négociations avec les anciennes équipes de la LNH.

La nouvelle division compte les équipes de Philadelphie, Los Angeles, San Francisco, Oakland, St-Louis, Minneapolis et Pittsburgh.

## Compétition mondiale à Montréal en 67

HORTEN (AFP) — Les championnats d'Europe et du monde 1967 catégorie "Flying Dutchman" se dérouleront respectivement à Bendor, en France méridionale et à Montréal, au Canada, a annoncé le comité international de cette classe.

D'après part, le comité des propriétaires a recommandé, que le championnat d'Europe de 1968 de cette catégorie de bateaux se dispute à Balaton en Hongrie, ou bien dans les îles Baléares. Pour les championnats du monde de 1969 et 1971, le comité suggère respectivement Medenblik, aux Pays-Bas, et l'Australie.

comme les clubs de St-Hubert, Pointe-Calumet, Rivière des Prairies, Pont-Viau, Lachine, Laval-Ouest, St-Joseph du Lac, etc. Comme l'an passé, un magnifique trophée sera à l'enjeu. Le tournoi se déroulera les 12, 13 et 14 août. Toutes les inscriptions devront être entrées avant le 4 août 1967 à minuit. Les équipes peuvent communiquer avec M. Reynald Vézou du Service de la récréation à 1661 boul. des Laurentides, Vimont, Ville de Laval. No de téléphone: 669-1741 ou 625-6995.

## TROPHÉE O'KEEFE

### Dostie, le meilleur conducteur en juillet

Le secrétaire de courses Jim Picarillo est en train de préparer un nouveau programme pour la reprise des courses au galop, jeudi soir, relié ainsi aux épreuves de l'été. On sait que l'équipement du mutuel d'une compagnie Western Tote a fait défaut, en fin de semaine, obligeant ainsi les dirigeants de la piste à annuler les programmes de trois jours: lundi, mardi et mercredi soirs.

"Il est impossible de présenter le programme de lundi trois jours plus tard", a expliqué le secrétaire des courses. "Trop de facteurs peuvent entrer en ligne de compte, ces chevaux ayant été inscrits il y a une semaine jeudi".

Le geste a été approuvé par le HPBA (Horsmen's Protective Benevolent Association) groupement qui surveille les intérêts des hommes et l'intérêt des courses en général.

En raison du succès des deux premières soirées de courses, il est logique de prévoir le meilleur meeting de l'histoire des courses au galop à Blue Bonnets. Plus de 21.000 personnes ont assisté aux deux premiers programmes. Malheureusement, l'équipement défectueux du mutuel n'a pas permis au public de miser avec toute la latitude qu'il aurait souhaité. Le fait est que le programme de samedi soir dernier, a bien fait être annulé lui aussi. Cependant, Sydney J. Langill, président du conseil d'administration du Mont-Royal Jockey Club, a déclaré que même sans paris le programme aurait été présenté, ce qui signifie que la direction de Blue Bonnets aurait distribué \$18.000 en bourses gratuites. On sait que le public a été admis gratuitement ce soir-là, au cas où le mutuel aurait complètement flanché.

DOSTIE VAINQUEUR

Du côté des courses sous harnais, Marcel Dostie a gagné le trophée O'Keefe pour le mois de juillet, à titre de

## Bunky Henry viendra défendre son titre canadien à Summerlea

Une des compétitions les plus chaudes des 62 ans d'histoire du championnat de golf amateur canadien aura lieu cette année du 8 au 13 août au club de golf Summerlea pour la coupe Earl Grey.

Quand les golfeurs frapperont leur coup de départ de la ronde de qualification de 36 trous, le 8 août, 64 équipes de golfeurs débiteront le parcours dont une formidable équipe des États-Unis ayant à sa tête Bunky Henry de Valdosta, Ga., et James Grant de Wethersfield, Connecticut.

Des directeurs de l'Association de golf royale canadienne viennent de nous apprendre que Bobby Cole d'Afrique du Sud, âgé de 18 ans, qui a déjà remporté le championnat amateur d'Angleterre, participera à la rencontre de Summerlea. La participation de Cole viendra renforcer les rangs des amateurs canadiens. Summerlea sera la première participation du jeune Anglais à un championnat en Amérique du Nord. Si le vent s'élève, comme on peut s'y attendre à Summerlea, Cole se sentira chez lui et l'on peut compter qu'il jouera une très bonne partie.

Sa victoire de l'an dernier à Winnipeg a classé Henry parmi les meilleurs du circuit amateur des États-Unis mais il devra montrer beaucoup d'adresse pour réussir à conserver son titre de champion à Summerlea car la compétition sera des plus serrées.

On notera la participation de Grant cette année à Summerlea. Au cours du tournoi Masters 1966 qui s'est déroulé à Augusta, Ga., il n'était que de 11 coups derrière le célèbre Jack Nicklaus et à ce même tournoi, il a égalisé les résultats de Julius Rorner, Bruce Devlin et Gardner Dickinson Jr., on peut donc s'attendre qu'il jouera une excellente partie à Summerlea.



Bunky Henry

## Kaye Vaughn passe aux Al's

La direction des Alouettes a annoncé hier que les joueurs suivants ont reçu leur congé du club: George Narcisse, Joe Arcaro, Charlie Baillie, Jim Greenwood et Al Schreiber ainsi que Garland Boyette; de plus, les Alouettes ont acquis le joueur de ligne Kaye Vaughn des Rough Riders d'Ottawa, pour une somme d'argent qui n'a pas été précisée.

On notera la participation de Grant cette année à Summerlea. Au cours du tournoi Masters 1966 qui s'est déroulé à Augusta, Ga., il n'était que de 11 coups derrière le célèbre Jack Nicklaus et à ce même tournoi, il a égalisé les résultats de Julius Rorner, Bruce Devlin et Gardner Dickinson Jr., on peut donc s'attendre qu'il jouera une excellente partie à Summerlea.

On notera la participation de Grant cette année à Summerlea. Au cours du tournoi Masters 1966 qui s'est déroulé à Augusta, Ga., il n'était que de 11 coups derrière le célèbre Jack Nicklaus et à ce même tournoi, il a égalisé les résultats de Julius Rorner, Bruce Devlin et Gardner Dickinson Jr., on peut donc s'attendre qu'il jouera une excellente partie à Summerlea.

On notera la participation de Grant cette année à Summerlea. Au cours du tournoi Masters 1966 qui s'est déroulé à Augusta, Ga., il n'était que de 11 coups derrière le célèbre Jack Nicklaus et à ce même tournoi, il a égalisé les résultats de Julius Rorner, Bruce Devlin et Gardner Dickinson Jr., on peut donc s'attendre qu'il jouera une excellente partie à Summerlea.

## BASEBALL

HIÉR

LIGUE NATIONALE

New York à Houston (6)  
Philadelphia à San Francisco (9)  
Philadelphia à Los Angeles (8)  
EXHIBITION  
Minnesota vs St-Louis  
Cooperstown

LIGUE AMÉRICAINE

Cleveland à Washington (6)  
Cooperstown

AUJOURD'HUI

St-Louis à Atlanta (6)  
Chicago à Cincinnati (6)  
New York à Houston (6)  
Philadelphia à Los Angeles (8)  
Pittsburgh à San Francisco (9)  
LIGUE AMÉRICAINE

Detroit à Chicago (6)  
California à Washington (6)  
Cleveland à Baltimore (6)  
Minnesota à New York (6)  
Kansas City à Boston (6)

## CLASSEMENT

| LIGUE NATIONALE               |    |    |      |        |
|-------------------------------|----|----|------|--------|
|                               | G  | P  | Mor. | Diff.  |
| Pittsburgh                    | 58 | 30 | 596  | —      |
| San Francisco                 | 50 | 40 | 596  | —      |
| Los Angeles                   | 55 | 40 | 579  | 2      |
| Philadelphia                  | 53 | 50 | 536  | 8      |
| St-Louis                      | 49 | 47 | 510  | 8 1/2  |
| XHouston                      | 48 | 48 | 500  | 11     |
| Atlanta                       | 45 | 48 | 464  | 12     |
| Cincinnati                    | 44 | 53 | 456  | 13 1/2 |
| New York                      | 42 | 54 | 438  | 15 1/2 |
| Chicago                       | 31 | 66 | 420  | 26     |
| XParties d'hier non incluses. |    |    |      |        |

## LIGUE AMÉRICAINE

|             | G  | P  | Mor. | Diff.  |
|-------------|----|----|------|--------|
| Baltimore   | 66 | 33 | 667  | —      |
| Detroit     | 52 | 43 | 547  | 13     |
| St-Louis    | 52 | 50 | 531  | 13 1/2 |
| Cleveland   | 51 | 46 | 531  | 13 1/2 |
| Minnesota   | 49 | 49 | 500  | 16 1/2 |
| Chicago     | 46 | 47 | 474  | 19     |
| New York    | 45 | 51 | 469  | 19 1/2 |
| Kansas City | 42 | 54 | 438  | 22 1/2 |
| Washington  | 41 | 58 | 436  | 24     |
| Boston      | 42 | 58 | 420  | 24 1/2 |

## LIGUE AMÉRICAINE

| FRAPPEURS :            |       |       |     |  |
|------------------------|-------|-------|-----|--|
| Alou, Pittsburgh       | ..... | 347   |     |  |
| Stargell, Pittsburgh   | ..... | 337   |     |  |
| POINTS :               |       |       |     |  |
| Aron, Atlanta          | ..... | 69    |     |  |
| Alou, Atlanta          | ..... | 68    |     |  |
| POINTS PRODUITS :      |       |       |     |  |
| Aaron, Atlanta         | ..... | 70    |     |  |
| Stargell, Pittsburgh   | ..... | 70    |     |  |
| SIMPLES :              |       |       |     |  |
| Oliva, Minnesota       | ..... | 126   |     |  |
| Clemente, Pittsburgh   | ..... | 126   |     |  |
| BUTS BUT :             |       |       |     |  |
| Callison, Philadelphia | ..... | 24    |     |  |
| Phillips, Philadelphia | ..... | 22    |     |  |
| TROIS BUTS :           |       |       |     |  |
| McCarver, St-Louis     | ..... | 16    |     |  |
| Clemente, Pittsburgh   | ..... | 8     |     |  |
| BUTS BUTS :            |       |       |     |  |
| Aaron, Atlanta         | ..... | 26    |     |  |
| Torre, Atlanta         | ..... | 26    |     |  |
| BUTS VOLÉS :           |       |       |     |  |
| Brook, St-Louis        | ..... | 40    |     |  |
| Willis, Los Angeles    | ..... | 31    |     |  |
| FRAPIERS :             |       |       |     |  |
| Perry, San Francisco   | 14-8  | ..... | 875 |  |
| Ragan, Los Angeles     | 14-8  | ..... | 875 |  |
| RETRAITES AU BÂTON :   |       |       |     |  |
| Koufax, Los Angeles    | ..... | 190   |     |  |
| Gibson, St-Louis       | ..... | 180   |     |  |

## LIGUE AMÉRICAINE

| FRAPPEURS :                |       |       |     |  |
|----------------------------|-------|-------|-----|--|
| Snyder, Baltimore          | ..... | 230   |     |  |
| Oliva, Minnesota           | ..... | 230   |     |  |
| POINTS :                   |       |       |     |  |
| F. Robinson, Baltimore     | ..... | 77    |     |  |
| Aparicio, Baltimore        | ..... | 68    |     |  |
| POINTS PRODUITS :          |       |       |     |  |
| F. Robinson, Baltimore     | ..... | 81    |     |  |
| Powell, Baltimore          | ..... | 74    |     |  |
| SIMPLES :                  |       |       |     |  |
| Oliva, Minnesota           | ..... | 126   |     |  |
| R. Robinson                | ..... | 121   |     |  |
| BUTS BUT :                 |       |       |     |  |
| Castro, Boston             | ..... | 22    |     |  |
| R. Robinson                | ..... | 25    |     |  |
| TROIS BUTS :               |       |       |     |  |
| Scott, Boston              | ..... | 7     |     |  |
| McAuliffe, Detroit         | ..... | 7     |     |  |
| BUTS VOLÉS :               |       |       |     |  |
| F. Robinson                | ..... | 26    |     |  |
| Peupleton, New York        | ..... | 23    |     |  |
| BUTS VOLÉS :               |       |       |     |  |
| Adair, Chicago             | ..... | 26    |     |  |
| Buford, Chicago            | ..... | 26    |     |  |
| LANCERS :                  |       |       |     |  |
| S. Miller, Wash. Baltimore | 7-8   | ..... | 778 |  |
| RETRAITES AU BÂTON :       |       |       |     |  |
| Richert, Wash. Bowell Minn | ..... | 129   |     |  |

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

MARION, ROIC & ROIC

et-départ

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

MONTRÉAL, 25 - 288-2152

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.

Entretien - Réparations

RA. 1-9630

6305, 25 av. Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et services de montage sont situés à 914 St-Alexandre, PRES CRAIG vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de remontrage, salons de montres, sacs de robes de bureau, etc., etc., en somme.

TOUT POUR LE BUREAU

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.

STATIONNEMENT

Nos nouveaux téléphones :

861-5771

Lisez et faites lire

"Le Devoir"

## ASSURANCES

EN ASSURANCES

POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER

PIEZ-VOUS TOUJOURS A :

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)

1411, RUE CRESCENT, MONTRÉAL — Tél.: 849-2371

Courtiers d'Assurance Agréés

## Coupe du monde au soccer

# L'Allemagne impose sa présence en finale en vertu d'un gain de 2 à 1 sur l'URSS

LONDRES. — Pour la deuxième fois de son histoire, l'Allemagne va disputer la finale du championnat du

## Divergence de vue entre Hanoï et Pékin sur les Accords de Genève

HANOÏ — Une faille entre le Nord-Vietnam et la Chine sur la permanence des Accords de Genève de 1954 est apparue ces jours derniers, les dirigeants d'Hanoï, s'exprimant sous la signature semi-officielle de "L'Ob-

servateur", dont la traduction définitive a été obtenue hier et insérée en page deux d'un numéro qui, sur toute la première page, consacrait ses huit colonnes à la déclaration de Liou Chao Chi, faite au cours du meeting populaire de Pékin, et au "soutien grandiose" de la Chine au peuple vietnamien.

En plus de mille mots, "L'Observateur", qui se réfère constamment aux Accords de 1954, s'efforce de démontrer que les "quatre points" de la RDVN s'en inspirent directement, qu'il s'agit de l'exigence du retrait des forces américaines du Sud, de l'arrêt des raids sur le Nord, de la non-adhésion aux blocs militaires, de l'interdiction de l'installation de bases étrangères (celle que la RDVN respecte scrupuleusement), de la non-intervention dans les affaires intérieures ou de la réunification pacifique du pays.

L'apologie des Accords de 1954 prend parfois dans cet article la forme d'une glorification à un moment où Pékin les foule aux pieds. Cependant,

la défense de ces accords, telle que la prend "Nhan Dan" ne s'exprime pas sur un ton de polémique ou de diatribe. C'est le plus souvent sous la forme d'interrogations qu'est rédigé le texte, qui rassemble parfois à la moitié d'un dialogue.

L'énoncé des quatre points de la RDVN est plus remarquable par les références constantes aux Accords de 1954 que par l'absence de concessions de base. Le rappel, sous cette forme officielle, des dispositions qui ont mis fin à la guerre d'Indochine a cependant frappé à Hanoï pour les trois raisons suivantes :

— Il reflète le désir de lier les Accords de Genève aux quatre points ;

— Il suppose fondamentalement à la politique chinoise ;

— Se présentant plus comme l'expression du regret de ce qui ne fut pas respecté que comme celle d'un exemple à rééditer, il replace, bon gré mal gré, le problème vietnamien dans un cadre politique.

servateur" dans l'organe du parti "Nhan Dan," se sont portés, samedi, à la défense des dispositions des accords de 1954 que, dans de récents discours, les dirigeants chinois avaient présentés comme totalement périmés.

Il paraît logique, remarque-t-on, d'attendre de la part des Nord-Vietnamiens qu'ils ne souhaitent pas, dans l'éventualité de négociations, la création de toutes pièces d'une nouvelle conférence qui devrait alors définir ex-nihilo les deux principes de base que les accords de Genève ont prévu pour le Vietnam : la réunification et la neutralisation.

L'article de "L'Observateur" n'envisage pas de nouvelle conférence, mais sous la forme d'une reconnaissance. Il demande l'application stricte des dispositions signées il y a deux ans. Mais tout en s'appuyant sur ces dispositions pour exiger qu'elles soient respectées par l'adversaire, Hanoï, observateur, s'engage du même coup et se présume en ce qui le concerne et sur chacun des points, en vue de l'avenir.

La définition d'une unité d'action sino-vietnamienne est souvent trop subtile pour qu'il soit possible de tirer de réelles conclusions de cette différence de positions exprimées dans un discours de circonstance, et dans un commentaire à l'allure

dogmatique. Il paraît cependant possible de noter que sur ce problème-clief une divergence existe, un effort de règlement s'appuyant sur les seules fondations légales du problème a été fait.

Le sort des prisonniers

WASHINGTON. — Le gouvernement des États-Unis a reçu, entre temps, de récents renseignements de diverses sources diplomatiques tendant à confirmer le fait que les autorités nord-vietnamiennes n'envisageraient pas à l'heure actuelle de poursuivre les prisonniers américains détenus à Hanoï comme "criminels de guerre".

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Bill Moyers, a en effet fait une déclaration dans ce sens à la suite du télégramme adressé par le président Ho Chi Minh à la chaîne de télévision "Columbia Broadcasting System", dans lequel le chef de l'État nord-vietnamien affirmait qu'aucun procès de prisonniers américains n'est en vue.

Le gouvernement a reçu samedi des renseignements de sources diplomatiques... qui concordent avec ce que la chaîne "Columbia Broadcasting System" a reçu hier", a déclaré M. Moyers.

M. Moyers a toutefois fait preuve d'une extrême réserve à l'égard du message du président Ho Chi Minh et des renseignements reçus indépendamment par le gouvernement américain.

"Nous ne savons pas exactement ce que cela veut dire. Nous surveillons cela de très près. Il n'est impossible de vous en dire plus là-dessus".

Le porte-parole a refusé systématiquement de fournir plus de détails sur cette affaire, et notamment d'identifier les sources diplomatiques dont il a fait état.

## Situation stabilisée à Stanleyville

KINSHASHA — La situation est stabilisée à Kisangani (ex-Stanleyville), confirme-t-on dans l'entourage du général Mobutu, à la suite d'un nouveau contact téléphonique du chef de l'État congolais avec son premier ministre, le général Mulamba, et le colonel Tshimola, chef des ex-gendarmes katangais.

On précise de même source que les anciens gendarmes katangais ont demandé à ne plus être traités de mutins, leur rôle dans les événements du week-end étant dû, disent-ils, à un malentendu : les ex-gendarmes auraient, en effet, été sensibilisés par une rumeur selon laquelle deux unités de l'armée nationale congolaise récemment arrivées à Kisangani auraient eu pour mission de les désarmer et de les remplacer. Leur mécontentement, ajoute-t-on de source congolaise, aurait été alors exploité par certains mercenaires.

On apprend d'autre part qu'au premier secrétaire communiste de la province de Houphouët, M. Wang Jen Chung, qui l'accompagnait et qui a plusieurs reprises lui conseillé de se reposer, le président demanda : "Depuis combien de temps nageons-nous?"

"Depuis 45 minutes" répondit Wang Jen Chung. Et Mao Tsé-toung poursuivit sa baignade. Vingt minutes après, alors que le premier secrétaire renouvelait son appel à la prudence, le président déclara : "Vous êtes le premier secrétaire de cette province et je vous obéis".

Le texte de l'article précise que Mao Tsé-toung a couvert environ 30 km soit environ 10 milles.

## Nationalisation de l'acier : 2e lecture

LONDRES — La Chambre des Communes a approuvé hier soir en seconde lecture par 328 voix contre 247, le projet de loi gouvernemental sur la nationalisation de l'industrie sidérurgique.

Au nom de l'opposition Sir Keith Joseph, ancien ministre conservateur, avait auparavant violemment critiqué le projet en le qualifiant "d'acte de démesure" et en assurant qu'un gouvernement trop abrogerait une telle loi.

Quelle honte! La plupart des "dry gins" de Londres ne viennent même pas de Londres. Essayez donc celui qui en arrive.



Le "dry gin" importé qui se vend le plus en Amérique du Nord. Distribué à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burroughs.

## Relèvement probable des impôts aux E.-Unis après les élections

WASHINGTON — Une des premières mesures que le président Lyndon Johnson soumettra au nouveau Congrès, après les élections de novembre, sera un relèvement des impôts, estime-t-on dans les milieux économiques américains.

Les signes de surchauffe que donnait l'économie au cours du premier trimestre se sont nettement atténués durant le second, observe-t-on dans ces milieux. Mais tout porte à croire qu'ils réapparaîtront dans les mois qui viennent — une nouvelle accentuation des pressions inflationnistes a déjà été enregistrée à la fin juin — et qu'ils obligeront l'administration à utiliser la ponction fiscale pour freiner la demande intérieure.

Sur le plan intérieur, l'augmentation des dépenses militaires, qui dépassent déjà le rythme prévu dans le budget, se fera de plus en plus sentir sur l'industrie. L'effet des ajustements fiscaux entrés en vigueur au début de l'année sera par contre de moins en moins sensible à mesure que le temps passe, et comme en outre le ralentissement des achats d'automobiles disparaîtra probablement après la présentation des nouveaux modèles, les dépenses des consommateurs accuseront vraisemblablement une progression sensible cet automne.

La pression de la demande se traduira forcément à plus ou moins longue échéance sur les prix, quels que soient les efforts déployés par le président Johnson pour convaincre les industriels de maintenir leurs prix. Une telle évolution ne peut qu'amener les syndicats à durcir leur position et à accroître leurs revendications lors des importantes négociations salariales qui doivent se dérouler l'an prochain, si elle ne les amène pas à demander des hausses de salaires plus tôt que prévu. La classique course prix-salaires serait ainsi déclenchée.

La relative pause de l'expansion au printemps a permis au chef de l'exécutif de gagner du temps et d'éviter le relèvement des impôts que la Chambre des Communes a approuvé hier soir en seconde lecture par 328 voix contre 247, le projet de loi gouvernemental sur la nationalisation de l'industrie sidérurgique.

La Chambre sera appelée à se prononcer sur une motion de censure des conservateurs qui dénonce en termes sévères l'"incompétence" de l'administration travailliste. Les "tories" reprochent surtout au gouvernement d'avoir pris à la hâte des mesures impopulaires à provoquer le "choc psychologique" nécessaire, tandis que l'aile gauche travailliste critique M. Wilson pour s'être engagé dans la voie déflationniste en s'inspirant des méthodes conservatrices.

Le débat coïncide d'autre part avec une nette aggravation du malaise syndical. La commission des Trades-Union Congress (TUC) s'est réunie hier pour préparer un rapport qui sera soumis mercredi à la Centrale, à la lumière des entretiens que ses membres ont eus avec le gouvernement.

## Londres : débat sur les mesures déflationnistes

LONDRES — Le gouvernement britannique subira aujourd'hui et mercredi l'assaut conjugué de l'opposition conservatrice et de l'aile gauche travailliste au cours du débat extraordinaire consacré, aux Communes, à la crise économique et aux mesures d'austérité.

La Chambre sera appelée à se prononcer sur une motion de censure des conservateurs qui dénonce en termes sévères l'"incompétence" de l'administration travailliste. Les "tories" reprochent surtout au gouvernement d'avoir pris à la hâte des mesures impopulaires à provoquer le "choc psychologique" nécessaire, tandis que l'aile gauche travailliste critique M. Wilson pour s'être engagé dans la voie déflationniste en s'inspirant des méthodes conservatrices.

Le débat coïncide d'autre part avec une nette aggravation du malaise syndical. La commission des Trades-Union Congress (TUC) s'est réunie hier pour préparer un rapport qui sera soumis mercredi à la Centrale, à la lumière des entretiens que ses membres ont eus avec le gouvernement.



À partir de samedi, ne composez plus "112" pour les appels interurbains :



composez "1"

À compter de samedi, la composition de l'interurbain automatique sera abrégée. Ces changements vous concernent si vous êtes inscrit dans les annuaires téléphoniques de Montréal, de la banlieue est, de la banlieue ouest, de Laval ou de la Rive sud. Vous n'aurez qu'à signaler "un", puis l'indicatif régional (si c'est un autre que 514) et le numéro que vous désirez appeler. C'est aussi simple que cela.



Bell Canada

## Schlesinger souligne les dangers d'une américanisation de la guerre du Vietnam

NEW YORK — L'"américanisation" de la guerre du Vietnam risque de rendre la lutte "ingagnable" affirme l'historien Arthur M. Schlesinger dans la revue illustrée "Look".

"Plus nous américanisons la guerre — en accroissant notre présence militaire, en convoquant, comme des vasaux, des dirigeants de Saïgon à des conférences dans un État américain, en transformant la guerre locale du Vietnam en une épreuve globale entre l'Amérique et la Chine — et plus nous rendons cette guerre "ingagnable", — l'amère vérité, c'est que le Vietnam ne pourra jamais

être gagnée en tant que guerre de Blancs contre des Asiatiques".

L'ancien conseiller du président Kennedy suggère une convocation nouvelle de la conférence de Genève, la stabilisation des effectifs américains au Vietnam, la détermination progressive des bombardements du Nord-Vietnam, et la discussion — avec la Russie, la France, la Chine et les autres nations intéressées — d'une neutralisation, sous garantie internationale, de tout le Sud-Est asiatique.

L'hebdomadaire avait invité M. Schlesinger et quatre autres experts de politique étrangère à donner leur avis personnel sur la guerre du Vietnam. Les autres articles sur ce sujet sont signés par M. Herman Kahn, directeur du "Hudson Institute" — une organisation privée pour l'étude des problèmes de la défense nationale — par les professeurs Henry Kissinger et Hans Morgenthau respectivement de l'université Harvard et de l'université de Chicago,

et par M. Hanson W. Baldwin, chroniqueur militaire du "New York Times".

Ce dernier estime que les États-Unis se doivent de gagner la guerre mais déclare que s'il n'est pas "trop tard pour la gagner, cela peut l'être bientôt".

M. Kahn et Kissinger estiment également que les États-Unis ne peuvent plus se retirer maintenant du Sud-Vietnam mais M. Kahn donnerait la priorité à l'établissement d'un gouvernement stable à Saïgon et réduirait au minimum l'action non militaire des États-Unis au Vietnam tandis que le professeur Kissinger pense que l'action militaire soit nécessaire pour vaincre l'ennemi, que les problèmes les plus importants sont d'ordre politique et psychologique.

Quant au professeur Morgenthau, il déplore que les États-Unis se soient engagés dans cette guerre. "Le but dans cette guerre doit être d'éviter de nous y engager davantage",

## La bonne santé de Mao "fait le bonheur" de toute la Chine et lui permet de nager 10 milles

PEKIN — "Le président Mao Tsé-toung, notre leader respecté et aimé a une santé tellement bonne que cela fait le bonheur de toute la Chine et des peuples révolutionnaires du monde entier". Cette phrase a été publiée et encadrée hier en tête de tous les journaux de Pékin qui consacrent leur première page à la baignade du chef du parti communiste chinois dans le Yang Tseu, le 16 juillet dernier.

Sous une manchette de huit colonnes déclarant "le président Mao se baigne dans le Long Fleuve" (le Yang Tseu est souvent appelé en Chine le Long Fleuve) deux grandes photos représentent le chef du parti communiste. Sur l'une, on voit le président la tête hors de l'eau, suivi de quatre nageurs. Sur l'autre, Mao Tsé-toung, en tenue de bain, sourit et semble saluer la foule de la main droite. On aperçoit à l'arrière plan une structure métallique devant être celle du pont de Wuhan, la grande ville du Houpei où la baignade a eu lieu et où se trouve l'unique pont enjambant le Yang Tseu. Cette seconde photo, sur laquelle Mao Tsé-toung lève le bras droit en écartant les doigts sans effort apparent semble prouver — comme d'ailleurs la photo de mai dernier avec le premier ministre albanais Shëku où le président tenait une cigarette dans la main droite — que, contrairement à de nombreuses rumeurs le chef du parti communiste chinois n'est atteint d'aucune forme de paralysie.

LONDRES — Le gouvernement espagnol n'a pas encore répondu "de manière formelle" aux propositions britanniques sur une modification éventuelle du statut de Gibraltar tout en conservant la souveraineté de la Grande-Bretagne, indique-t-on de source proche de White-hall.

On précise en effet, en dépit du mutisme officiel, que le gouvernement britannique a remis le 13 juillet à la délégation espagnole un document dans lequel il propose que Gibraltar devienne une municipalité britannique et qu'un représentant du gouvernement espagnol soit nommé à Gibraltar pour y traiter des affaires consulaires et des "questions d'intérêt commun".

Cependant, on souligne également, qu'il ne serait pas question dans ce document de plaquer sous contrôle commun anglo-espagnol le port et l'aérodrome de Gibraltar.

## Marcel Dubé broie du noir

Le jeune dramaturge fait son examen de conscience.

## L'ABC des 13 à 20 ans

Pour connaître l'univers des jeunes d'aujourd'hui

## L'espionnage au Canada

AUSSI :

- L'Europe livrée aux touristes
- La course en canots, de La Tuque à Trois-Rivières
- Le dernier coureur des bois

Achetez dès aujourd'hui le numéro d'août de votre magazine préféré 20 cents l'exemplaire (abonnement : \$1.50 l'an)

LE MAGAZINE MACLEAN

2055, rue Peel, Montréal